

Compte-rendu provisoire de la 9ème journée du RTES:

**Créer dans l'économie sociale et
solidaire: quel accompagnement?**

**23 janvier 2009 à Poitiers
Maison de la région Poitou-Charentes**

9ème journée d'échanges et de débats du RTES

**En partenariat avec Coopérer pour Entreprendre et le Conseil Régional Poitou-
Charentes**

Les structures d'accompagnement à la création d'activités, coopératives d'activités et d'emploi, couveuses, relèvent de manière générale du champ de l'économie sociale et solidaire. Cette 9ème journée d'échanges et de débats a pour objectif de rendre compte de leurs spécificités respectives et de montrer comment elles peuvent produire sur les territoires un mode d'entreprendre individuel et/ou collectif à caractère innovant

- en générant des modes de coopération transversaux sur des projets d'activités comportant une plus value sociale, solidaire ou environnementale,
- ou en servant de modèles d'entrepreneuriat, parce que leurs fonctionnements internes relèvent de l'exemplarité.

Partenaires incontournables de la création d'entreprise, les structures d'accompagnement tout en offrant un hébergement juridique aux créateurs facilitent la création et le développement des entreprises et des associations, et notamment dans le domaine **de l'utilité sociale** (développement local, environnement, éducation, culture, solidarité, égalité hommes femmes...). Les coopératives d'activités et d'emploi, les couveuses... obéissent à des principes éthiques : l'épanouissement des personnes par leur projet, la qualité des services et produits, des pratiques de coopération et de solidarité induisant une valorisation et une progression des compétences individuelles et collectives, garantes de la réussite des projets.

Réinterrogeant le lien au travail, elles participent à **l'égalité des chances et sont des leviers pertinents pour la création d'activités solidaires viables et utiles socialement.**

Une centaine de personnes, élus, techniciens de collectivités locales, acteurs de l'ESS, étudiants, ont été accueillis dans les locaux du Conseil Régional.

Accueil par Jean-François Macaire, président de la Commission Emploi Développement Economique au Conseil Régional

Je voudrai souhaiter la bienvenue au nom de notre présidente Ségolène Royal, qui ne pourra ouvrir cette journée et qui m'a demandé de l'excuser. Bienvenue à tous les élus et les participants qui ont fait un peu de chemin pour venir en Poitou Charentes, et bienvenue à tous les amis de Poitou-Charentes qui montrent la vitalité de l'économie solidaire en Poitou Charentes.

En introduction, je voudrai souligner que la région Poitou-Charentes a une **longue tradition en économie sociale**, même si l'économie sociale ne peut complètement s'identifier à l'économie solidaire. Je voudrai également saluer la présence de Geneviève Paillaud, qui va intervenir au nom des salariés de la Camif, Camif qui est malheureusement en très grande difficulté. On voit autour de cette catastrophe émerger une série de nouveaux projets, une volonté de faire perdurer l'esprit de l'économie sociale sur le bassin niortais. Donc cette histoire en Poitou-Charentes est importante et offre un terreau favorable pour développer des initiatives et structurer et pérenniser l'économie solidaire.

La 2ème remarque que je voulais faire, c'est le contexte. Nous allons dans quelques instants, ce qui ne me permettra malheureusement pas de passer toute la journée avec vous, tenir la 3ème Conférence Régionale Sociale. Le Conseil Régional a en effet pris l'initiative depuis le début de la crise financière et économique, de réunir régulièrement l'ensemble des acteurs, partenaires sociaux, représentants des salariés, des employeurs, représentants des acteurs économiques (y compris bien évidemment de l'ESS), pour décider ensemble des mesures qu'il faut prendre pour faire face aux difficultés que nous connaissons. Les élus de la majorité du Conseil Régional partagent la conviction, sans doute avec vous, que la sortie de crise passe par une mutation profonde de

l'économie et que la variable sociale, la formation professionnelle, les investissements dans la formation, dans la qualification des salariés, l'enrichissement du dialogue social, ne sont pas des handicaps mais une des solutions pour sortir de la crise. L'écologie ne doit être perçue comme une variable à prendre en compte plus tard quand on sera sorti de la crise, mais comme un élément de la croissance (croissance verte). Les volets social et écologique sont des outils pour sortir de la crise, mais supposent une transformation profonde de notre système économique, du système de production, et nous avons un rôle à jouer pour accélérer ce processus. Nous avons par exemple en Poitou-Charentes mis le paquet sur le véhicule électrique pour imaginer un relais de croissance à une filière automobile en grande difficulté dans la région. L'économie classique a montré sa défaillance, on constate que l'aspiration à l'entrepreneuriat est en train un peu de changer de nature. Des personnes viseront sans doute toujours une bonne place de golden boy, mais beaucoup aujourd'hui visent l'utilité sociale, une place active et utile dans le système productif. C'est ce que nous constatons avec les bourses tremplins pour l'emploi. Nous avons mis en place en 2004 une formule pour faciliter la création d'entreprise. Nous avons dans chaque pays, chaque agglomération, mis en place des **ateliers de la création** qui reçoivent et accompagnent les créateurs. La bourse est un des éléments de cet accompagnement. Avec Jean-Yves Le Turdu, très engagé sur ces questions, nous avons constaté que nous avons en face de nous une multitude de personnes, environ 6000, animées de la volonté de créer leur propre emploi. Pour certaines d'entre elles, il s'agit également de faire vivre leur village ou leur quartier. Pour prendre en compte la dimension plus collective de l'économie solidaire, **le Conseil Régional a proposé que toute personne qui investit dans une scop en tant que coopérateur puisse recevoir également une bourse**. C'est ainsi que nous avons pu accompagner la création d'un certain nombre de Scop dans la région, y compris pour des entreprises en difficulté reprises par les salariés. Nous avons eu plutôt des réussites même s'il y a eu un échec. C'est une forme intéressante de mutations, pour une entreprise classique en difficulté. C'est un exemple parmi d'autres des actions que nous avons menées. J'ajouterai **le travail sur la formation, avec la création du Master Droit, économie sociale et solidaire, le soutien aux structures que nous faisons dans la région**, avec une grande diversité de nature, couveuses, comme celle de La Rochelle, coopératives d'activité comme Aséascop, la ruche Armel, les boutiques de gestion en Charente. Nous avons ainsi différentes réponses à apporter aux personnes qui veulent s'investir dans l'économie solidaire.

Un dernier mot sur la façon dont l'ES est importante dans notre vision des choses, c'est dans le domaine du bio. Nous souhaitons développer la filière de l'alimentation biologique, car comme dans d'autres régions j'imagine, nous consommons plus de produits bio que nous n'en produisons. Notre vision de l'économie territoriale, c'est de faire en sorte **que des marchés un peu plus autocentrés, un peu moins soumis aux règles de la mondialisation, puissent se développer** pour garantir des emplois solides et pérennes, sur des systèmes économiques stables. Bien sûr l'alimentation biologique est un élément important. Ce que nous constatons, c'est que c'est dans le secteur de l'économie solidaire qu'on voit se développer le plus rapidement (même si pas assez rapidement à notre goût, c'est pourquoi nous avons mis en place un plan de développement) les initiatives alors que le secteur privé classique ne suit pas forcément et est assez réticent à entrer dans cette logique. Aussi bien dans la distribution que dans la transformation et la production, ce sont souvent des formes d'économie solidaire qui prévalent. Cela montre bien que **l'économie solidaire a un rôle non seulement d'alternative à l'économie classique, mais a aussi un rôle de précurseur, de pionnier pour permettre à un certain nombre de politiques de se développer et pour permettre des transformations sociales**.

Je vous souhaite une excellente journée pour vos travaux, et des échanges fructueux.

Christiane Bouchart, Présidente du RTES

Merci Monsieur le Président pour ces mots d'accueil. On voit qu'ici comme partout en France l'ESS commence à être reconnue comme un secteur économique à part entière, et cela nous encourage

à continuer à promouvoir cette politique.

Aujourd'hui, c'est la 9ème journée que porte le RTES. Le RTES est un réseau d'une cinquantaine de collectivités. Ce sont des villes, des agglomérations, des départements, des Conseils Régionaux (13 aujourd'hui) adhérents, qui ont choisi de promouvoir le champ de l'ESS sur leur territoire. La 1ère journée a été organisée en décembre 2004 à l'Assemblée Nationale, autour de la question de l'enjeu des territoires pour l'ESS. Depuis, beaucoup de chemin a été parcouru, avec une alternance de journées en région et à Paris, sur des thématiques comme la coopération décentralisée, l'insertion par l'économie, les services aux populations, la ruralité, autant de clés d'entrée qui croisent le champ de l'ESS. Notre volonté **au travers de ces journées, c'est de développer avec les acteurs que vous êtes, un autre modèle économique, c'est aussi une manière d'améliorer les politiques mises en oeuvre, et d'avoir des espaces de débats.** On se rend compte que malheureusement au niveau national ces espaces de débats n'existent plus. Et il nous paraît important de garder ces temps entre acteurs et politiques, pour que collectivement on fasse avancer ce secteur.

C'est aussi l'occasion au travers de ces journées d'approfondir un certain nombre de partenariats, on l'a vu avec une journée organisée à Marseille avec l'Association des Régions de France.

Le réseau a aussi comme objectif d'apporter aux différents territoires des outils, on a parlé de l'université, je pense que globalement des **outils en matière de formation** sont des dynamiques intéressantes. Une convention de partenariat a été établie avec le CNAM (chaire consacrée aux relations de service animée par Jean Louis Laville) afin de pouvoir promouvoir un certificat de spécialisation innovations socio-économiques à destination des techniciens des collectivités mais aussi des militants et acteurs des réseaux de nos territoires. Se former ensemble, c'est l'approche d'une culture commune, et cela permet de porter des projets créateurs et innovants.

Le 3ème volet que porte le RTES c'est une **volonté de capitalisation**. On a réalisé modestement l'an dernier 2 ouvrages, le 1er qui capitalise l'ensemble des journées comme celle d'aujourd'hui, qui permet de partager et de garder la mémoire de ce qui a été fait. Le 2nd autour de la présentation et de l'analyse d'initiatives dont les politiques publiques ont favorisé le développement. Il s'agit à la fois de récompenser si je peux dire en les rendant visibles et transmissibles les efforts des élus en faveur de l'ESS pour faire reconnaître ce secteur (car il ne faut pas se leurrer, ce n'est pas aujourd'hui la politique dominante et elle n'est pas reconnue à sa juste valeur), et de rendre hommage au dynamisme et à la ténacité des acteurs que vous êtes.

La 4ème volonté du RTES, c'est la défense auprès des institutions nationales et européennes du champ de l'économie sociale et solidaire. Même si on doit dire que la prise en compte au niveau national est loin d'être satisfaisante car elle est inexistante, alors que face à la situation de crise économique, financière et sociale, on peut démontrer que le champ de l'ESS apporte des réponses à ces difficultés.

La journée d'aujourd'hui est consacrée au questionnement autour de l'accompagnement pour la création des structures, qui se définissent peu ou prou dans le champ de l'économie solidaire.

Pour nous, il s'agit de montrer qu'il existe des initiatives exemplaires dans ce domaine puisqu'elles visent à inscrire dans une démarche collective et coopérative un certain nombre d'initiatives. Nous verrons notamment avec le réseau des coopératives d'activités et d'emplois (avec qui nous avons monté cette journée et dont je rappelle qu'il y en a plus de 130 aujourd'hui qui ont accueilli plus de 2000 entrepreneurs salariés en 2007), la réflexion d'entrepreneurs pour permettre à des créateurs d'entreprise de tester une activité en minimisant les risques.

C'est aussi l'exemple des couveuses, plus de 50 couveuses en France, totalisant plus de 2500 contrats d'appui en 2007. C'est montrer aussi qu'au-delà de ces chiffres, ces initiatives ont su faire évoluer la réglementation: reconnaissance du statut d'entrepreneur-salarié, (ce qui n'allait pas de soi en 95!), aujourd'hui reconnaissance du Contrat d'Appui pour tester une activité,...

L'objectif de la journée est aussi de s'interroger avec l'ensemble des outils d'accompagnement sur comment faire plus et mieux, comment au travers des valeurs qu'on partage cela permet de structurer les projets économiques de nos territoires.

On fera aussi le lien avec l'actualité, et notamment le **statut de l'auto-entrepreneur**, en application depuis le 1er janvier 2009.

On peut saluer l'effort de simplification administrative, la souplesse pour débiter ou arrêter une activité indépendante, qui va faciliter la démarche entrepreneuriale, la fin des modes de calcul forfaitaires des cotisations sociales qui pénalisaient les entrepreneurs en création, et en particulier les plus modestes,... Mais comment faire en sorte que cette simplification ne favorise pas l'isolement des créateurs? Comment les inciter à s'inscrire dans une dynamique collective? Quel rôle possible aujourd'hui des CAE et des couveuses face aux nouvelles dispositions concernant l'auto-entrepreneur?

Quel rôle possible face au **développement par exemple des activités dans le domaine culturel? Dans le domaine des services à la personne?** En quoi ces formes d'entreprises sont aujourd'hui encore porteuses d'innovation?

Et du point de vue des politiques publiques, comment optimiser la capacité d'un projet social et solidaire pour qu'il soit durable?

Nous aborderons toutes ces questions au cours de la journée.

Je vais d'abord passer la parole à Michel Adam, enseignant à l'université de Poitiers et membre de la CPCA de Poitou-Charentes. Nous aurons ensuite 2 tables rondes, avec l'objectif de permettre un véritable dialogue et des débats avec la salle, car ces journées sont des moments de coconstruction et pas des grand messes. Et donc en fin de journée comme annoncé, nous donnerons la parole à Geneviève Paillaud, déléguée CGT à la Camif.

Michel Adam, enseignant à l'Université de Poitiers, le concept d'entreprendre, histoire et enjeux

Je suis particulièrement heureux d'être ici avec vous, avec des visages connus et inconnus, et fier de faire cette introduction dans la salle Jean Monnet, qui est né à Cognac et a été un entrepreneur exceptionnel. Jean Monnet a eu 9 vies professionnelles: 3 vies dans le privé, il a d'abord été négociant en cognac et banquier, 3 dans le public, dans la création du plan à la française et de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, puis 3 vies dans l'associatif, en particulier président de la 1ère association européenne, le Comité d'Action pour les Etats-Unis d'Europe. La pensée de cet homme est fascinante, c'est la pensée d'un entrepreneur qui a dit cette phrase à laquelle je souscris complètement: **«j'ai toujours pensé qu'il était impossible de séparer la réflexion de l'action »**.

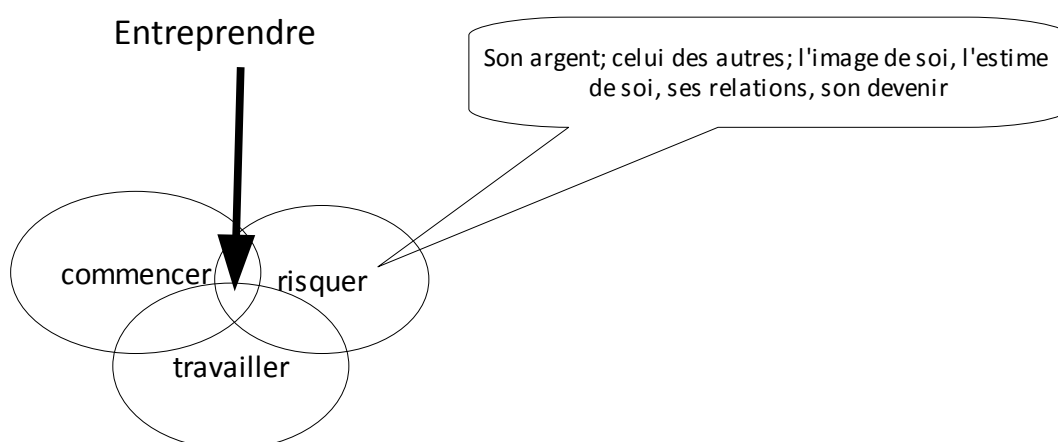
Je propose d'apporter un point de vue des entreprises alternatives à la pensée complexe. En gros, j'ai passé 36 ans plongé dans l'économie alternative, sociale et solidaire et une dizaine d'années de fréquentation active dans des réseaux de réflexion avec Edgar Morin, Jean-Louis Lemoine, et d'autres. Cela va vous donner donc 30 minutes sur l'état actuel de ma réflexion sur la question.

J'en profite pour dire que beaucoup d'innovations de l'économie sociale, sans remonter à la Laiterie de Surgères et aux grandes Mutuelles, sont nées en Poitou-Charentes (une des 1ères Botiaque de Gestion, les groupements d'employeurs,.)

Ce que les mots veulent dire

Entreprendre est un mot d'origine guerrière, qui signifie rapter, prendre.

- 1140 **attaquer** « les Croisés sont allés entreprendre le tombeau du Christ »
- 1174 **accuser** quelqu'un
- 1181 **commencer à faire** quelque chose (par confusion avec **emprendre**)
- 1550 conquérir quelqu'un, **tenter de le séduire**
- 1671 **commencer des rapports marchands**
- 1980 **créer** une **entreprise**
- 2000 prendre une **initiative**



Entreprendre, c'est donc commencer un travail qui comporte de multiples risques. Dans la suite de cette réflexion, nous nous limiterons au travail très particulier de la création d'une entreprise. Mais sans oublier que souvent le bénévolat entreprenant crée de l'emploi, du salariat, et donc une entreprise.

Redéfinir l'entreprise:

Une entreprise est une organisation économique de production de biens et de richesses.

Un créateur-trice d'entreprise est quelqu'un qui transforme du travail en emploi (souvent son travail en emploi, puis/ou le travail des autres en emploi des autres).

La destination et le partage de la richesse créée prennent des formes multiples: appropriation individuelle ou par le capital, partages multi-formes, pas de partage et réinvestissement,...

Les statuts possibles sont multiples et correspondent aux choix précédents: privé lucratif, non lucratif, public, hybride, ...

La mesure de la richesse créée ne peut se limiter au seul calcul monétaire: on compte par exemple 900 000 Etp bénévoles dans les associations (et 900 000 ETP salariés)

Le travail est un mélange complexe, intime et vital d'implication créatrice et productive, d'efforts et de contraintes.

Trois chemins vers l'entreprise

On peut distinguer schématiquement 3 chemins de création: pour moi (entrepreneur individuel ou familial: sphère de l'économie privée), pour eux (entrepreneur social, sphère de l'économie d'inclusion), ou pour nous (entrepreneurs collectifs, sphère de l'économie de coopération, coopératives, mutuelles de santé et d'assurance, groupement d'employeurs, associations « pour nous »,...), ces 2 dernières sphères relevant de l'économie sociale et solidaire. A noter qu'on peut rapprocher ces 3 sphères de la devise républicaine: liberté (économie privée), égalité (économie coopération), fraternité (économie d'inclusion).

Ces 3 sphères ne sont pas figées, il existe de nombreux glissements, dérives ou mutations, ainsi que des formes hybrides (comme les coopératives d'activités et d'emplois et les boutiques de gestion).

Tout ce qui ne se régénère pas dégénère (Edgar Morin)

Evitons le fétichisme du statut: le statut ne fait pas tout, ne dit pas tout. On peut citer l'exemple de 4 SCOP de matière grise, avec 4 types de management.

Mode dominant de communication \ Mode dominant d'organisation	Oral, informel FUSIONNEL	Écrit, formel SÉRIEL
collégial égalitaire, réciprocité « Horizontal » PARITÉ	1 le modèle des frères LA CONFRÉRIE peu de règles écrites de textes généraux d'évaluations écrites	2 la société des égaux, des partenaires LA CORPORATION le GIE de consultants sans secrétariat
directorial hiérarchique, différencié « Vertical » HIÉRARCHIE	3 le modèle familial LA FAMILLE un voire deux pères charismatiques ; relations extra-prof. Mais distances rap- pelées et maintenues	4 le modèle bureaucratique, « militaire » ou administratif UNITÉ DE PRODUCTION + - taylorisée l'entreprise classique et fonctionnelle

***Le statut ne fait pas le management de la SCOP,
et l'association est à l'image de la société...***

Dans l'entreprise vivante, les 3 pôles ont droit de cité (pour moi, pour nous, pour eux).

Tout ceci plaide pour une **économie plurielle**, une économie **métissée qui favorise la « bio-diversité » entrepreneuriale** en mêlant à la fois les formes de statut des employeurs et les formes de groupement entre employeurs.

Entreprendre au pluriel: de nombreux chemins vers l'emploi

En Poitou-Charentes, au sein de la Conférence Permanente de la Coordination Associative, sont rassemblés tous ceux qui, sous statut associatif, oeuvrent pour l'emploi: la CILE (Coordination des Initiatives Locales pour l'Emploi), avec l'ADIE, les Boutiques de Gestion, l'IRIS (Union Régionale des Structures d'Insertion par l'Activité Economique), le Centre Ressources des Groupements d'Employeurs,...

Parmi les principaux acteurs:

Les Boutiques de Gestion, pour démocratiser le droit d'entreprendre

Elles se sont créées en 79 dans 6 régions, et fédérées dès 1980 avec une charte. Ce sont en fait des entreprises associatives d'aide à la création dont elles ont inventé le métier. On compte aujourd'hui 80 boutiques de gestion et 150 points d'accueil qui emploient 500 conseillers. Jusqu'en 86, elles étaient plutôt spécialisées dans les créations à dominante collective, le « pour nous » dans l'économie sociale et solidaire. Depuis, elles accompagnent plutôt des projets à dominante individuelle, celui qui se met à son compte, souvent pour cause de licenciement.

Les Structures d'Insertion par l'Activité Economique, pour co-construire de l'employabilité

Ces structures se sont « autocréées » dans les années 80, et fédérées en 4 grands réseaux dans les années 90. Ce sont des entreprises socio-formatives créées par des employeurs-formateurs. Elles aident des personnes en difficulté d'accès à l'emploi, et ne sont pas un remède contre le chômage, comme le font croire les pouvoirs publics. Elles aident ces personnes à réussir une transition socio-professionnelle, ces entreprises « orientées GRH » seront toujours utiles dans l'avenir même avec un faible taux de chômage.

Et l'auto-entrepreneur?

Ce statut (pas si nouveau, c'est le travailleur indépendant ou la micro-entreprise) présente un certain nombre d'aspects positifs: prise d'initiative, permet d'être seul maître à bord (*Le petit royaume de Schumpeter*), évite les conflits d'associés et la fausse association. La fiscalité et les formalités sont simplifiées, et la structure peut évoluer vers un autre statut. Mais également des aspects négatifs: solitude, développement de l'individualisme, risque de faire croire que chacun peut devenir entrepreneur, et risques forts si la personne n'est pas accompagnée.

Quand les employeurs se groupent

Le principe des groupements d'employeurs est de conjuguer sécurité de l'emploi et mobilité du travail. Les GE peuvent être de véritables outils de GRH d'un territoire, mais sont encore trop peu utilisés par l'ESS. Un développement possible peut être le Groupement d'Employeurs Territorial Multi-Services, qui pourrait regrouper employeurs, SIAE, organisme de formation,...

Les Coopératives d'Activités et d'Emplois, un portage multi-niveaux

Je ne vais pas détailler, car on va en parler par la suite.

Des enjeux pour une ingénierie de l'emploi

- Distinguer plusieurs niveaux d'ingénierie: le niveau micro (le système emploi-travail et sa complexité), méso (les structures d'accompagnement et leurs réseaux) et macro (les

- politiques publiques et leurs dispositifs).
- Construire des articulations avec tous les acteurs
 - Accompagner la créativité locale (ESS et autres)
 - Mener une généralisation globale souple (ex des Emplois Initiatives Locales)
 - Faire vivre le principe de légitimité plurielle
 - Enseigner la création et l'initiative au lycée (voir ce qui se fait au Québec)
 - Soutenir les pratiques de management respectueux
 - Abonder la fonction d'insertion partagée dans les territoires (SIAE, entreprise, Groupement d'Employeurs Territorial Multi-Services, CAE,..)

Pour clore cette introduction à la journée

- *La personne qui a renoncé ou échoué dans son projet de création en ressort souvent plus mature dans son rapport à l'entreprise.*
- *Seule la multiplication d'initiatives innovantes très diverses, émanant de l'ensemble des partenaires économiques, tant locales que nationales peut permettre de résoudre les graves difficultés actuelles.*
- *La création d'entreprise représente le dynamisme social et économique si on l'étend à l'initiative. Ce qui suppose de revoir le concept d'entreprise et de l'étendre à l'initiative..., d'en faire une culture nouvelle.*

Epicentre, étude DRFP, 1985

1ère table ronde: Les coopératives d'activités et d'emplois sont-elles des modèles d'entreprise générant des initiatives sociales et solidaires? Animée par Jean-Yves Le Turdu

Marie-Ange Favre, présidente du Réseau Coopérer pour Entreprendre

Les coopératives d'activités et d'emplois sont nées dans les années 95, et directement issues du mouvement des SCOP. Elles sont des employeurs de porteurs de projet. Environ 10 000 personnes sont accueillies.

Jean-Pierre Martin, président de l'Union des Couveuses

La couveuse est une fonction, celle d'accompagner au métier de chef d'entreprise (autoemploi). Une couveuse peut avoir un statut de coopérative ou d'association. Environ 4 000 entrepreneurs à l'essai sont accueillis.

Un accord récent a été signé avec le CNAM, pour mettre en place une formation pour les personnes «couvées». Il y a également une fonction Recherche et Développement au sein des couveuses.

Hervé Marc, Boutique des Gestion

On parle de Boutique au sens de proximité, gestion: font en fait plein d'autres choses. Un des fondements des Boutiques de Gestion est la charte «Initiative et Solidarité». L'objectif est d'appuyer les projets d'individus, dans une logique territoriale. Amener à la création ne signifie pas forcément aider à la création d'entreprises. Les Boutiques de Gestion comptent aujourd'hui 46 structures juridiques, environ 950 salariés, et accompagnent entre 13 et 14 000 créations/an.

Jean-Jacques Magnan, Président du réseau Copéa

Copéa accompagne gratuitement les porteurs de projets. Une partie est prise en charge par les pouvoirs publics, une partie par le CA généré par la coopérative. Copéa utilise le Contrat d'Appui Pour l'Entreprise une fois que la personne a acquis les compétences, le CA,... Un contrat de travail est alors établi pour 2 ou 3 ans.

Marie-Ange Favre: les CAE n'utilisent pas le CAPE, mais un contrat de partenariat avant que la personne n'intègre la coopérative. Un accord cadre a été signé avec la CGT pour faire reconnaître le statut d'entrepreneur-salarié. Un des problèmes qui se posent est la difficulté d'adhérer à une convention collective, du fait de la multiactivités au sein de la CAE.

Quel fin de parcours?

Boutiques de Gestion

Environ 20 à 25% des personnes passent à l'acte. La passage par une boutique de gestion augmente le taux de pérennisation de 10 à 15%.

Couveuses: environ 85% de taux de sortie positive. Le public accueilli est plutôt plus en difficulté et féminin que le profil moyen des créateurs. Au sein de la couveuse, la personne est en CAPE, le revenu généré par la couveuse est différé au moment de la sortie. Les couveuses travaillent avec Copéa sur les suites possibles à la sortie sous forme coopérative.

CAE: les résultats à la sortie sont très liés aux bassins d'emplois et à leur évolution. Un des points importants est que l'entrepreneur à sa sortie de la CAE n'a pas de dettes.

Quelle plus-value apportée par ces accompagnements?

Hervé Marc, Boutiques de gestion: la base du travail réalisé par les boutiques des gestion est l'adéquation individu-produit-marché. Ces 3 composantes doivent être appréhendées, et renvoyées vers la personne. La démarche est que la personne appréhende les différents enjeux sur les 3 niveaux, sur son environnement familial, les risques Enjeu La dimension importante est que la personne soit en capacité de faire un choix objectif.

Coopératives d'Activité et d'Emploi: elles apportent du temps pour développer l'activité. Elles aident à la mise en réseau, à la mutualisation, se revendiquent « école de la coopération », même si une toute petite minorité crée ensuite sous forme coopérative, la proportion variant selon l'environnement, par exemple en Bretagne, il y a plus de Scop créées que dans le Sud (8/300 en tout). Nous accueillons 10000 personnes, ces 10 000 personnes vont entendre parler de coopératives.

Comment le territoire en amont repère?

Pour la création d'une CAE, on a en général autour de la table les structures d'accompagnement, les élus et les techniciens. La demande émane soit des territoires, soit de porteurs de projets. Avec la crise, les personnes vont être plus sensibles au côté coopératif, d'après Jean-Jacques Magnan.

Boutiques de gestion: comme toute association, parfois, du fait de pression politique ou économique, on peut devenir simples prestataires.

Modèle économique:

Coopératives d'Activité et d'Emploi: quand une collectivité verse 1 euro, la CAE, via les salaires, les charges sociales,.. reversent jusqu'à 5 euros. Une étude est en cours pour affiner ces éléments. Mais les CAE ont toujours besoin de financements publics.

Copéa: les cotisations des entrepreneurs permettent de couvrir les frais de gestion et la coordination. L'accompagnement quant à lui est financé par les fonds publics. Un des problèmes, c'est la multiplicité des dossiers pour les demandes de financement: nous avons par exemple 7 financements différents, sur 7 lignes budgétaires différentes.

En quoi les employeurs de l'économie sociale sont partie prenante? Et en quoi les entrepreneurs à la sortie prennent en compte l'enjeu sociétal?

Boutiques de gestion: on est de plus en plus poussé à la création et à faire du chiffre. Et il faut reconnaître que la prise en compte à la sortie par les entrepreneurs est assez décevante, même si la volonté est là.

Couveuses: les couveuses sont également employeurs, elles produisent chaque année des rapports sociétaux, pour qu'au moins les salariés aient des conditions de travail correctes. A noter que certaines couveuses impliquent également des bénévoles.

Débat avec la salle:

Jean-Philippe Magnen, Adjoint Nantes Métropole:

Il existe des Maisons de l'Emploi, des Maisons de la Création et Transmission d'Entreprises,... beaucoup de lieux communs, mais rarement des projets communs. Les structures rentrent souvent dans des logiques concurrentielles sur un territoire (ex les PFIL qui veulent aussi faire de l'accompagnement). Comment une collectivité peut intervenir, sans tomber dans le guichet unique?

Marie-Ange Favre:

Les collectivités locales elles-mêmes peuvent mettre en concurrence les structures. D'autre part, les acteurs peuvent parfois être en concurrence, mais peuvent aussi travailler ensemble dans l'intérêt de l'entrepreneur. Il est important que le porteur ait un panel de choix.

Hervé Marc:

L'analyse est juste. On a également une logique forte vers la marchandisation du métier, ainsi que vers l'arrivée de groupes privés. Cela oblige à avoir une posture de prestataires. Il faut arriver à défendre notre projet associatif, dont la finalité n'est pas de gagner de l'argent, et vendre notre plus-value économique et sociale.

Il est important que les collectivités locales aient un rôle politique de définition et d'organisation, mais pas forcément d'arbitre. Une meilleure organisation entre nous est indispensable. Par exemple, la structuration d'un réseau d'accompagnement en Nord Pas de Calais a donné de bons résultats. Les collectivités doivent organiser l'émulation et non la concurrence.

Annie Berger, élue à la ville de Caen:

Aujourd'hui, on est invité par le RTES, et on nous présente les différentes formes pour stimuler la création d'entreprises. Ce qui m'intéresse, c'est de voir en quoi ces propositions peuvent nous aider à stimuler l'ESS, et comment l'ESS peut apporter une réponse différente à la crise et au développement économique. Donc ma question, pour moi qui suis confrontée à une proposition de création d'une CAE, c'est: en quoi cet outil va permettre de favoriser l'émergence d'entreprises de l'ESS (et pas de toute forme d'entreprise)? Car sinon, nous avons suffisamment d'outils: pépinière, couveuse,... Comment peut-on coconstruire un outil spécifique pour développer l'ESS?

Jean-Jacques Magnan:

A l'origine de ces outils, il y a soit une volonté du territoire, soit d'un groupe de personnes. L'approche est un peu différente selon le cas. Je vous invite à venir voir sur le territoire, avec des gens, avec la création d'une logique de confiance.

A noter que certaines couveuses n'accompagnent que des projets associatifs ou collectifs. Par exemple, Intermade ici présent.

Claire Baruch, Maison de l'Initiative de Toulouse, en SCOP, et adhérente de Coopérer pour Entreprendre

A titre d'exemple, parmi les personnes qui sortent, une entreprise d'insertion, autour des déchets, une SCOP,... A la sortie un lien est fait avec les outils financiers solidaires. Nous avons par ailleurs 2 ateliers de formation obligatoire autour des coopératives. A noter que nous sommes certifiés Iso 9001. L'ancrage territorial et le travail partenarial sont également importants.

Christiane Bouchart souligne qu'à Lille, avec le temps, on voit des regroupements d'entreprises par filières d'activités. On constate également une articulation avec les réseaux de la finance solidaire, à Lille où la CAE est hébergée au sein de la Maison de l'Economie Solidaire.

2ème table ronde: Quelles politiques publiques dès la phase d'accompagnement à la création d'activités, pour optimiser la capacité d'un projet social et solidaire à être durable et viable économiquement ? Animée par Claude Taleb, Vice-Président du Conseil Régional de Haute-Normandie

La question de cette après midi a été abordée en filigrane ce matin, à savoir le besoin d'un portage politique global plus affirmé, on est bien au cœur de la question. Pour les collectivités locales développant des politiques publiques d'économie sociale et solidaire, les enjeux de la création d'entreprise se situent sur les contenus d'activités favorisant le lien social, durable, générateurs de plus-value au sens large plus que sur le traitement social massif du chômage. Les politiques publiques doivent –elles cependant intégrer dans leurs dispositifs la faiblesse économique des projets solidaires? Le lien durable entre le créateur d'activité (individuel ou collectif) et les territoires peut-il être encouragé au démarrage par une politique publique d'aide à l'emploi et/ou des dispositifs destinés à renforcer les fonds propres des entreprises ? Sur quels critères ?

Comment également appuyer le fonctionnement des structures d'accompagnement (CAE, couveuses...), jouant un rôle structurant dans le développement local et notamment lorsqu'elles s'engagent auprès des créateurs faisant vivre l'Economie sociale et solidaire au travers de leur projet professionnel ? Quelle vision et quels modes de faire les politiques publiques doivent-elles privilégier sur les questions d'accompagnement en économie solidaire, de dynamiques collectives sur les territoires, d'implication en cours d'accompagnement et à son issue de manière à favoriser des projets à haute valeur ajoutée du point de vue de l'utilité sociale, fortement implantés localement, viables et générateurs d'emplois?

Nous avons choisi de diviser le débat en 2 sous questions :

- comment intégrer la faiblesse des projets solidaires ? Quelles politiques publiques, quels dispositifs ?
- comment mesurer la valeur ajoutée d'un projet d'économie sociale et solidaire ?

Deux types d'intervenants vont se succéder: des élus, Guylaine Gouzou-Testud , Adjointe à l'Economie Sociale et Solidaire de la Ville de Lyon, Michel Berthier , Conseiller communautaire en charge de la solidarité et de la cohésion locale, Communauté d'Agglomération de Poitiers - et je vais suppléer à Marie Madeleine Mialot, Vice-Présidente du Conseil Régional Centre, qui est excusée - et des acteurs situés au cœur du système : Luc Blanckaert de la ruche Oxalis, Alain Bouchon, ASEASCOP, tous deux bien connus dans la région et Alexandre FASSI , qui représente Intermade, une couveuse d'activités solidaires à Marseille. Ces deux séries d'intervention seront évidemment entrecoupées d'un échange avec vous.

Guylaine Gouzou-Testud, Adjointe à l'Economie Sociale et Solidaire de la Ville de Lyon

Je représente la Ville de Lyon et je suis Adjointe à l'Economie Sociale et Solidaire et au développement durable sur un deuxième mandat .

Nous avons intégré l'ESS dans le « Projet pour Lyon », qui est le plan de mandat. Nous soutenons l'Economie solidaire, qui s'inscrit dans les services de développement économique. La question est bien de soutenir les projets ESS, nous avons besoin de ces projets, qu'ils soient des micro-projets ou des coopératives d'emploi.

De ce point de vue, avec Cap Service qui appartient au réseau Coopérer pour Entreprendre, et est une coopérative historique, nous avons conventionné sur 3 ans, et ce sur tous les arrondissements de la ville de Lyon.

Pour les autres réseaux, sur la consommation responsable, le commerce équitable, les circuits courts, le micro-crédit ou le tourisme durable, nous aidons à la fédération des acteurs, pour mettre en œuvre un partenariat sur divers événementiels.

Claude Taleb, Vice-Président du Conseil Régional de Haute-Normandie

Je vais enchaîner sur la région Haute-Normandie, « on est conscient d'avoir des trous dans la raquette », et que l'outillage d'accompagnement soutenant la création d'entreprises et le développement de l'ESS reste encore faible. En 2004, la question de la moitié des régions, désignées chefs de file de l'animation du développement économique, était d'adosser l'économie sociale et solidaire aux politiques de développement économique. C'est tout à fait dans ce sens, que notre région a travaillé.

La première décision a été d'ouvrir l'ensemble des dispositifs de droit commun, d'aides économiques à l'économie sociale et solidaire. « Il ne suffit pas de le dire pour le faire ».

La Haute-Normandie est très industrielle, on aidait plutôt les grosses entreprises, par exemple, les aides à l'emploi éligibles ne concernaient que les entreprises de plus de 12 salariés. Il a fallu adapter l'aide. En 2005, la région a voté son Schéma régional de développement économique (SRDE) et a permis de prévoir des aides aux initiatives solidaires, tant pour le conseil que sur l'aide à l'immobilier, ou au recrutement de cadres. La méthode reste empirique et le projet est à poursuivre.

La deuxième décision a concerné le soutien à la création, à la maturation et au développement des projets. Un appel intitulé « Economie région solidaire » a été lancé. 300 000 € sont affectés par projet (étude de faisabilité, phase de déploiement, expérimentation).

Actuellement, nous procédons à l'évaluation de ce dispositif : nombre de projets, emplois créés, type d'activités. Il nous a semblé que la recherche de solvabilité nécessitait une réponse publique en amont, à savoir payer des postes, salarier des porteurs de projet et mesurer ainsi « leur engagement charnel » sur leur projet, et même aider au premier déploiement si nécessaire. Notre dispositif vise un peu plus que « l'émergence et la création activité ».

La troisième décision a constitué dans le choix d'aider à la constitution de fonds propres, en participant au fonds régional, aux côtés de France Active. Il s'agit d'apporter des garanties et d'abonder les fonds propres, plafonnés à 60 000 €. Cette action démarre tout juste.

Michel Berthier, Conseiller communautaire en charge de la solidarité et de la cohésion locale, Communauté d'Agglomération de Poitiers

Je suis élu à la Ville de Poitiers, à la Communauté d'agglomération de Poitiers, la CAP, qui compte 133 000 habitants, la Ville de Poitiers a aujourd'hui 91 000 habitants.

Nous avons développé un secteur qui est situé sur le champ de l'insertion par l'activité économique (les chantiers d'insertion, les entreprises d'insertion, les ETTI...). L'activité principale va être d'essayer de soutenir et financer avec les outils que vous connaissez, qu'on pourra préciser mais aussi d'avoir une véritable réflexion avec les acteurs, pas seulement sur les structures et les emplois, mais sur l'ensemble des filières. Par exemple, on peut citer les filières textiles, bois, ou bâtiment ; l'idée est de réfléchir dès le départ, depuis la collecte pour la filière textile et sur l'ensemble du processus de production pour comprendre quels chantiers et entreprises d'insertion peuvent intervenir, ou même éventuellement quelles coordinations mettre en œuvre avec le secteur privé sur des thèmes de travail qui vont être : la rentabilité,

la mise en décharge, les emplois possibles sur les différentes structures, l'analyse des systèmes de redondance qui existent, et surtout sur les conditions de maintien, voire de création dans certains domaines— mais ceci est peut-être trop ambitieux. Pour les autres secteurs, le raisonnement est identique et bien sûr centrés sur les quartiers éligibles ou territoires de la CAP.

Ensuite, sur le point de l'accompagnement de projets, on a aussi une structure qui s'appelle le CAPEE (Collectif Poitevin pour l'Entraide et l'Emploi), qui regroupe une vingtaine d'associations et d'institutions, qui a un service d'amorçage de projets et puis des ateliers de la création. Ces deux systèmes ont à la fois des missions de veille sur le territoire, de susciter des activités ou des créations et également une mission d'information, de conseil (il existe des permanences) et ensuite, la mission d'accompagnement des porteurs de projets dans leurs démarches, leurs réflexions, dans la faisabilité de ces projets d'activités, qui peuvent aussi être collectives. Cet accompagnement peut s'effectuer au départ et tout au long du développement de l'activité.

Sur le service d'amorçage de projets, en 2008, nous avons reçu une centaine de personnes reçues venant des quartiers prioritaires, 22 entreprises ont été créées et une dizaine sont en cours de création. Sur les ateliers de la création, 88 bourses régionales « Désir d'entreprendre » ont été attribuées, qui correspondent à 75 projets dont 13 sont collectifs. On compte parmi ces 88 personnes aidées, on compte 55 demandeurs d'emploi.

Ces deux dispositifs sont organisés par le CAPEE, 276 porteurs de projets ont été accueillis, soit 256 projets au total qui ont été suivis. Voici donc les contours de ce qui est réalisé sur les territoires, pour ces deux secteurs, l'un plus tourné vers l'insertion et l'accompagnement et l'autre plus sur le versant économique.

Claude Taleb, Vice-Président du Conseil Régional de Haute-Normandie

Animateur e la table-ronde

Nous allons donner la parole aux acteurs de terrain. Voici Alain Bouchon, Co-gérant d'ACEASCOP.

Alain Bouchon, Co-gérant d'ACEASCOP

ACEASCOP signifie Accompagnement à la création d'emplois et d'activités... Contrairement à mes consoeurs du Réseau Coopérer pour Entreprendre, qui ont souvent des noms assez évocateurs...ACEASCOP a été créé en 2005, son siège social est installé à Châtellerault et son antenne à Poitiers. Depuis le début, 440 entrepreneurs accueillis en diagnostic et 184 sont entrés en accompagnement au sein de la coopérative. Aujourd'hui, nous avons 105 entrepreneurs dans la coopérative dont 75 sont salariés, pour la plupart à temps partiel, un salariat appuyé sur le développement de leur activité.

Par rapport à la question qui nous est posée, qui est une question compliquée pour une jeune coopérative comme la nôtre, je dirais que pour constituer notre coopérative, il fallu organiser un tour de table financier indispensable, pour que cette coopérative puisse naître. La première démarche a consisté à réunir autour d'une table des financeurs potentiels de l'économie : l'Etat, la Communauté d'Agglomération de Châtellerault, qui a été notre premier partenaire public et qui nous a accompagnés dans la mise en œuvre, la Région Poitou-Charentes, bien entendu et le Fonds Social Européen. Ce sont les quatre premiers partenaires de la coopérative, qui ont permis sa création.

S'est jointe également la Communauté d'Agglomération de Poitiers. On trouve également dans la construction de cette coopérative, l'accompagnement de fonds privés, qui sont des fonds de fondations. A l'origine de la coopérative, on a bénéficié des fonds de la Fondation de France, la fondation du Groupe Chèque Déjeuner, qui est une Scop, la fondation PELS de la Caisse d'Epargne et la fondation MACIF, qui font partie aussi du réseau de l'économie sociale et solidaire.

En amont de tout cela, au moment de l'étude de faisabilité du projet, on a bénéficié de la mesure FSE 10B pour les micro-projets associatifs. Voilà pour faire un tour d'horizon de l'accompagnement financier dont on a pu bénéficier.

Ensuite, au sein de la coopérative aujourd'hui, on trouve essentiellement 3 types d'entrepreneuriat : des

entrepreneurs autour des métiers d'art et d'artisanat d'art, des entrepreneurs autour des métiers du conseil et de la formation et des entrepreneurs autour des métiers du bien-être et de la relaxation. Il y a cependant, une telle diversité au sein de la coopérative que l'on a du mal à les « catégoriser » parfois.

Il faut ajouter à cela la création en 2007, d'une deuxième structure spécialisée dans les services à la personne, qui s'appelle SCOPADOM et qui œuvre dans le champ des services à la personne, puisque vous savez que dans ce domaine-là, il faut avoir une activité exclusive de ce domaine-là.

Alors si je vous parle des entrepreneurs et des catégories d'entrepreneurs au sein de la coopérative, c'est pour aussi montrer qu'à travers la coopérative, on assiste à une démarche collective véritable au sein de la coopérative, par l'activité même des entrepreneurs. On arrive au sein de la coopérative avec un projet très individuel, certes, mais par l'intermédiaire de cette structure, on y trouve souvent des partenaires d'activités, des relations commerciales, voire des relations durables pour construire ensemble des projets.

Je vous donne quelques exemples de dynamiques collectives que l'on peut trouver au sein de la coopérative d'activité aujourd'hui : on a par exemple, un groupe qui travaille aujourd'hui à la constitution d'un annuaire d'entrepreneurs de la coopérative, avec comme objectif d'une part, que chacun d'entre ait cet annuaire à disposition, pour pouvoir promouvoir aussi bien ses activités que celles de ses collègues, au sein même de la coopérative, on a un groupe qui travaille sur de la communication, le petit journal que la coopérative édite de façon régulière est réalisé par les entrepreneurs eux-mêmes. On aussi un groupe qui tourne autour des métiers d'artisanat d'art, avec l'organisation de salons ou la participation à des foires, des manifestations autour des métiers d'art.

Nous avons aussi un groupe plus éphémère qui se constitue autour des réponses à appels d'offres. Sans l'existence de la coopérative, ces entrepreneurs-là n'auraient pas pu répondre aux appels d'offres auxquels ils ont pu répondre, c'est bien par l'association des entrepreneurs entre eux, qu'on trouve cette dynamique collective. On a aussi un groupe autour de la notion d'associés à la coopérative d'activités et d'emplois, on est en train de constituer un groupe qui va finir par devenir un groupe de sociétaires de la coopérative elle-même. Ils réfléchissent en commun sur les conditions dans lesquelles ils souhaitent rentrer au sein même du sociétariat de la coopérative. Voilà les orientations actuelles.

En terme de développement dans le champ de la création d'activités et d'emplois, le fait d'avoir bénéficié d'un accompagnement financier de nos partenaires, que j'ai cités tout à l'heure nous a permis de rentrer dans un certain nombre de réseaux ; je pense, en particulier au réseau de la création d'entreprise de la CAP de Poitiers, qui est constitué avec tous les acteurs de la création d'entreprises. Cela permet avec ce réseau composé des traditionnels opérateurs de la création d'entreprise d'avoir la présence de l'Economie sociale et solidaire. De la même manière, la coopérative est membre du Jury de la création d'entreprise, des ateliers de la création de Châtelleraut, ce qu'évoquait tout à l'heure la CAP de Poitiers. Là aussi, on a la possibilité de donner la parole à l'Economie sociale et solidaire dans l'analyse des projets qui nous sont présentés.

Alexandre Fassi, Directeur d'Intermade (Marseille), couveuse d'activités solidaires

Pour compléter les propos de mon collègue on est plus sûr de la prise de paroles que de l'attente, on a pris la parole en matière d'économie sociale et solidaire. En ce qui concerne la dynamique de notre couveuse Intermade, il y a une histoire liée aux foyers des jeunes travailleurs, avec une participation du terrain, en lien avec l'Union des couveuses, avec un travail spécifique sur l'économie sociale et solidaire. Nous nous sommes fixés un modèle de développement qui doit permettre à nos porteurs de projets de se solidariser avec nous et de développer leurs savoir-être, leurs savoir-faire dans leurs futures activités. Cette dynamique est une essence organisationnelle et informelle propre à Intermade avec ses partenaires et ses usagers. On s'est fixé quelques objectifs de base : mettre l'individu au cœur de notre organisation, baser la pédagogie sur un accompagnement collectif de projets collectifs, associer les porteurs de projets à la gouvernance d'Intermade, aider techniquement, pédagogiquement mais aussi psychologiquement à la création et au développement d'activités sociales et solidaires, permettre aux membres associés du projet de suivre les formations à l'accompagnement, pas simplement le porteur de projet mais l'ensemble des porteurs de projets, favoriser la coopération et la mutualisation entre porteurs de projets et favoriser les échanges et

prises en réseau de partenaires institués et émergents.

Il y a aussi toute une dynamique autour de la consommation responsable, la promotion d'une économie citoyenne, la contribution au développement local, la sensibilisation aux pratiques, valeurs et gouvernance présents dans nos réseaux et plus généralement dans l'économie sociale et solidaire.

On a vraiment essayé dans notre développement de créer une école de la participation et de la coopération, en reliant les porteurs de projets avec les réseaux institués, sur les thématiques ESS, mais aussi sur les thématiques culturelles, sociales, environnementales et autres...par le biais de pratiques directes ou d'investissement dans le lieu d'Intermade.

Ainsi, on a pu mettre en œuvre un lieu de travail commun, qui s'appelle la station Transval, une maison des initiatives solidaires à Marseille, qui est un espace de coopération et de mutualisation, et qui est dans une dynamique expérimentale.

Notre volonté dans ce modèle de développement est de s'approprier réellement un mode de fonctionnement basé sur l'accompagnement collectif, la mutualisation, la co-construction et le parrainage. Ceci rejoint le thème de la co-construction et du lien avec les politiques publiques.

Dans un premier temps, l'accompagnement des projets d'économie sociale et solidaire est collectif, c'est le cœur de métiers et la plus-value de notre association. On a des réunions collectives entre permanents et porteurs de projets ainsi que des rendez-vous individuels. Nous avons aussi des porteurs de projets qui participent dans la phase de pré-tests et de tests à des sessions de formation. En fonction de leurs avancements et de leurs projets, il y a une adaptation réelle, qui est créée par le chargé d'appui et la direction d'Intermade.

Outre, les réunions collectives et les rendez-vous individuels, on a aussi un accompagnement de mutualisation et on invite les personnes à avoir des démarches de coopération entre elles. On a des ateliers d'autogestion, d'où émanent des questions assez importantes et notamment sur les phases de pré-tests. Cette mise en situation nous permet de situer le porteur de projet comme émetteur et récepteur tour à tour de savoirs et de conseils, pour se doter d'un lieu partagé, organiser des temps d'échanges collectifs et amener les permanents à favoriser les liens entre les projets. Pour nous, c'est par essence fondamental pour le développement des projets.

L'accompagnement agit forcément sur la motivation des personnes et leurs membres associés et leurs capacités à partager et à être autonomes. On répond à des questions techniques, on permet la mobilisation sur des objectifs précis, tout en transmettant des compétences plus globales sur le métier de la création.

Les deux formes d'intervention s'articulent par la présence d'appuis à chaque étape de l'accompagnement, autant sur l'autogestion que l'accompagnement technique et une forme significative de mutualisation avec la constitution d'un fonds de mutualisation, dont peuvent bénéficier tous les porteurs de projets.

Une autre partie est basée sur le lieu, Transval, où nous basons notre pédagogie encore sur l'accompagnement collectif, ce lieu « appartient » aux porteurs de projets. Ils ont chacun la clé, l'objectif est de faire vivre le lieu de par les projets en gestation, par l'activité des anciens couvés.

Les projets sont collectifs et l'essentiel est de prendre en compte cette dynamique collective qui constitue un facteur important de succès du projet.

Les membres associés, je le répète, sont vraiment tout le temps présents sur le développement, le modèle se base sur une réelle co-construction avec une gouvernance active ; tous les usagers sont membres de l'association et ont donc une action directe sur la gouvernance d'Intermade.

5 personnes sur 9 sont des porteurs de projets dans notre conseil d'administration avec une jeunesse du conseil d'administration, qui a moins de 30 ans et donc une forte représentation d'usagers.

Je vais terminer sur l'implication des partenaires ; la volonté est vraiment d'obtenir dans cette dynamique de co-construction à chaque étape sur les Comités techniques, ou les Comités de suivi, une participation réelle de nos financeurs et de nos partenaires techniques, que ce soit le Conseil Régional ou le Conseil Général ou la Ville de Marseille.

Cette volonté réelle de travailler ensemble sur nos compétences croisées est une évolution majeure avec cette année la mise en place d'un système de financement pluriel avec le Conseil Régional, avec des partenaires institués qui nous permettent d'avancer très concrètement dans nos modes de fonctionnement avec un cercle vertueux sur lequel on insiste réellement. On a un fort taux de retour des anciens couvés qui continuent en fait le cercle de formation.

**Claude Taleb, Vice-Président du Conseil Régional de Haute-Normandie,
animateur de la table-ronde**

Luc Blanckaert, je souhaiterais que nous abordions la deuxième question en décrivant la particularité des porteurs de projets accompagnés.

Luc Blanckaert, Oxalis, Coopérative La Ruche

Je vais commencer par dire que je suis entrepreneur salarié dans une scop qui s'appelle Oxalis dont le siège est en région Rhône Alpes. Mon activité est une activité de formation et d'accompagnement de projets. La Scop Oxalis accueille actuellement 150 coopérateurs dont 70 sont associés, ceci pour situer l'implication des gens dans la coopérative et il y a 3 ans, la scop qui s'est créée comme habituellement sous forme SARL s'est transformée en scop SA, ceci dans l'idée d'impliquer les administrateurs désignés par l'assemblée générale des associés dans la gestion, la responsabilité et la prise de responsabilité dans l'entreprise. Depuis ces 3 ans, je suis président du conseil d'administration, sachant que nous avons décidé de différencier la fonction de président du conseil d'administration et la fonction de direction générale.

La Scop Oxalis a un peu essaimé et nous sommes présents dans plusieurs régions de France, en Poitou-Charentes avec l'établissement Ruche, qui est à Melle, en Bretagne, en Limousin, en Aquitaine, en Auvergne, sous forme d'établissements qui ont donc leur existence, leur déclaration propre et le tout étant une seule entreprise.

J'ai peut-être dit suffisamment à ce stade, sauf pour dire que sur la question de l'essaimage, pour poser les choses sur la façon dont un groupe se crée et sûrement pour m'opposer à ce qu'a dit Alain Bouchon : au départ certes, il y a eu un tour de table pour associer les partenaires locaux à la création de la scop, qui leur a été présentée. Il se trouve que pour la situation de la Scop, la Ruche, l'initiative vient plutôt d'un groupe de personnes, qui depuis un moment autour de l'association « la Ruche », réfléchissait à la création et à l'accueil de porteurs de projets et à la création d'activités sous cette forme et au fait que nous ayons un réseau commun. Il y a eu un soutien, une décision d'accompagnement et finalement, c'est devenu un établissement et on pourrait dire en étant vertueux, que c'est « génial » puisqu'on a beaucoup plus insisté sur l'aspect humain, on est parti d'un noyau de personnes etc....cela dit, et cela pose la question de notre table-ronde cet après-midi, il faut néanmoins un peu d'argent pour fonctionner ; la solidarité entre les personnes , entre un noyau qui se crée quelque part et puis des activités plus anciennes, dans la même entreprise ou ailleurs dans d'autres régions, et qui fonctionnent effectivement en solidarité, cela ne suffit pas. Il faut également une solidarité avec les territoires, il faut aussi des soutiens locaux et « mailler » avec les acteurs locaux du territoire.

**Claude Taleb, Vice-Président du Conseil Régional de Haute-Normandie,
animateur de la table-ronde**

En tant qu'élus, j'ai envie de dire que c'était une interpellation, il est même surprenant qu'elle ne soit arrivée plus tôt. Je propose d'enchaîner directement sur l'échange avec vous.

Christian Revenu, Régie de Quartier du Creusot

J'aurais une question qui s'adresse plus particulièrement aux élus, mais il existe en matière économique un champ d'intervention, qui est désormais possible pour les collectivités territoriales, qu'on appelle les clauses d'insertion dans les marchés publics, qui permettent à la fois 2 types d'intervention : soit acheter un marché d'insertion avec comme moyen de financement des marchés de la collectivité, soit imposer la mise en œuvre de clauses d'insertion dans les marchés publics qui sont passés. Je voudrais savoir si cet outil était

utilisé.

Guylaine Gouzou-Testud, Adjointe à l'Economie Sociale et Solidaire de la Ville de Lyon

Je vous remercie d'avoir posé cette question car je voudrai rebondir sur la question de la filière qui a été posée par mon collègue tout à l'heure et effectivement, vous avez raison, il y a un levier très important qui est la commande publique. L'introduction des critères d'insertion de développement durable dans la commande publique, en tout pour la Ville de Lyon, cette introduction de ces critères nous a permis effectivement de pouvoir développer des filières notamment sur le marché de la restauration scolaire. Cet exemple ne touche pas la vie des quartiers mais je l'ai en tête... Quand on met 50% bio dans la restauration scolaire, dans le cahier des charges, ça veut dire qu'après à Lyon, on a décidé de se mettre autour d'une table, en comité de pilotage, pour voir comment dans la région, on pouvait « booster » la filière bio. Bien sûr pour 50 000 repas par jour, la filière n'était pas à même de répondre. Sur les critères d'insertion, les régies de quartiers le diront, d'autres collectivités interviennent également beaucoup plus aujourd'hui, je crois que Nantes a beaucoup avancé sur le sujet de la commande publique. Lyon s'est inspiré de ce travail. On a aussi un marché qui change...vous savez que l'on peut aller jusqu'à 20 000 € sans passer un appel d'offres. Donc, on a aussi nous la possibilité de faire intervenir plus souvent les régies de quartier et vous avez raison de le souligner : c'est vraiment un levier économique, c'est en introduisant les critères de développement durable et d'insertion, qu'on arrive à booster l'économie dont on parle aujourd'hui, l'Economie sociale et solidaire....

C'est vrai, on peut tout à fait créer des chartes par exemple, dans des domaines très différents. Nous avons créé une charte au travers de l'ANRU, on est amené sur l'ensemble des appels d'offres ANRU, 5 % sont réservées aux clauses d'insertion. Pour aller plus loin, vous êtes régie de quartier mais il est bien évident quand on parle de clauses d'insertion, qu'il faut que l'entreprise pour pouvoir candidater, joue le jeu à cent pour cent, soit elle le fait elle-même soit elle co-traite avec une régie de quartier, une entreprise d'insertion...un chantier d'insertion etc....c'est extrêmement important et actuellement du fait de la situation actuelle, les entreprises y ont recours.

Dans ces entreprises d'insertion, il ne s'agit pas seulement de récupérer en fin de chantier des déchets et de faire le tri, qui devient malgré tout un vrai métier mais il peut aussi y avoir des domaines où des métiers se créent, de la formation....le point que vous soulevez est important, il faut que toutes les collectivités réfléchissent à ce levier, surtout en période de crise, pour au moins faire survivre et maintenir, je parle des entreprises d'insertion, chantiers...tout ce qui est dans ce domaine. Ceux-ci sont friands de marchés supplémentaires et peuvent les obtenir par ce biais. Il y a des clauses éthiques qui sont aussi dedans, des outils certes très sophistiqués et complexes mais très utiles en même temps.

**Alain Rousseau, Président de l'Union Régionale des Entreprises d'insertion de Haute-Normandie
Président de l'ADRESS**

Question inaudible

**Claude Taleb, Vice-Président du Conseil Régional de Haute-Normandie,
animateur de la table-ronde**

J'ai envie de jeter un caillou dans la mare ; il me semble qu'il y a un jugement évident par le public présent qui est lié à la Commande Publique et on a beaucoup à s'améliorer, nous collectivités locales, j'en prendrai volontiers ma part. Je pense que l'on n'en fait pas assez aujourd'hui. On travaille sur le sujet mais il me semble qu'il y a un autre gisement qui pourrait faire facilement effet de levier sur tous les acteurs des entreprises de l'Economie solidaire, soit du côté des acteurs de l'Economie sociale.

Je pense que l'on n'en parle pas suffisamment et c'est dommage parce que l'on a affaire à des acteurs relativement puissants qui sont vecteurs de commande, de chantiers, de construction...nous avons quelques fleurons dans notre région qui sont extrêmement puissants sur la place et même, nous avons à Rouen, le siège social de grosses entreprises d'assurance de l'économie sociale. De ce côté -là, il me semble aussi qu'il y a matière à progresser.

Patrice Braconnier, Université de Poitiers,

On est sur cette table-ronde sur la question des politiques publiques et avec une finalité qui est la question de l'optimisation de la capacité des territoires à un projet social, solidaire et durable...et visible économiquement. Est-ce que vous avez connaissance les uns et les autres de dispositifs d'évaluation de ce type de politiques ?

Christiane Bouchart, Présidente du RTES

Ma question va rejoindre la question précédente, et cela rejoint ce que l'on disait ce matin sur les contenus d'activités. J'aimerais que l'on soit un peu précis, qu'on essaie de creuser un peu celles qui effectivement favorisent le lien social, qui sont générateurs de plus-values... de quelles plus-value parle-t-on, comment on la mesure.... ?

Jean-Philippe Magnen, Conseiller Communautaire de la Ville de Nantes

Pour revenir à ta première question, est-ce qu'il faut intégrer la faiblesse économique des acteurs de l'ESS ? Cela a été en partie évoqué mais pas assez à mon goût et je crois qu'il y a une réalité sur les territoires ou dans les collectivités ou même au sein des acteurs économiques, on est encore, même si pour certains, cela fait des années qu'on lutte pour la reconnaissance de ce secteur. On a encore l'image d'une économie qui coûte par rapport à une économie qui rapporte. Je crois que cela est une formule mais elle symbolise bien ce que l'on vit, politiques ou acteurs. Donc, la question est comment on met en place un certain nombre de dispositifs soit pour intégrer des dispositifs de droit commun_ mais la commande publique par exemple, même si elle évolue dans ses critères, cela ne suffit pas. Certes, tu le disais, on évolué mais si on ne fait que cela, cela ne suffit pas_ très vite, on voit bien que ce sont les acteurs les plus importants qui se positionne sur la commande publique, la demande évolue et donc l'offre évolue. Ceux qui ont une plus grande capacité à structurer leur offre sur des filières vont se positionner parce qu'il y a un champ, une niche qui s'ouvre.

Il faut à la fois travailler sur l'ouverture des dispositifs et sur l'aide à la structuration des filières. Je vais renvoyer la balle aux acteurs. Comment ensemble structurer les filières ? Je participe au Réseau Grand Ouest pour la Commande publique durable, Jean-Yves Le Turdu aussi, on d'ailleurs organisé une rencontre ici il y a quelques mois.

C'est bien les deux tenants de la chaîne qui vont faire qu'on va arriver à co-construire entre collectivités et acteurs le fait de donner un poids économique plus important à l'Economie solidaire et faire en sorte que ce ne soit pas uniquement une économie de réparation, dons de subvention mais bien un choix économique de développement pour nos territoires. Je ne développe pas plus mais c'est cela, à mon avis, qui est au cœur de la question et qui concerne à la fois élus et acteurs.

Jean-Yves Le Turdu, Conseiller Régional Poitou-Charentes

Ma question est comment on construit un diagnostic partagé de territoires avec les acteurs et les différents échelons de collectivités ? Est-ce qu'on parle bien de la même chose lorsqu'on parle de territoire et en terme de dynamique d'économie sociale et solidaire, que peut-on en attendre, qu'est-ce qui peut être porté, qu'est-ce qui existe déjà ? Comment on travaille de manière effectivement collective ? On voit l'exemple d'ASEASCOP, où tu as l'air de dire que les différentes collectivités se sont mises en route et que cela marche très bien ; j'entends Luc Blanckaert qui dit que ce serait bien que l'on pense à nous verser de l'argent etc... donc comment on organise cette dynamique entre acteurs et collectivités ? avec un « s » à collectivités pour être efficaces rapidement ?

Claude Alphanbéry, Président du CNIAE

Je prolonge un petit peu ce qu'a dit Jean-Philippe Magnen, c'est très intéressant d'avoir réuni et les acteurs de l'économie solidaire et les collectivités...ce sont deux catégories d'acteurs qui doivent travailler ensemble, je trouve tout à fait passionnant toutes les initiatives que j'entends évoquées et c'est tout de même étonnant que dans cette période de crise systémique, que ce ne soit pas une réponse, qui marque plus enfin la vie politique de notre pays. Enfin, on a l'impression qu'il y a toute une série de choses

formidables qui se font et que l'on n'en a pas encore tirées une vision large d'un autre développement et d'une transformation véritable de la société_ mais on ne fera d'un coup, il n'y a pas de miracle, ce sont des réunions comme celles d'aujourd'hui qui arrivent à le faire. De ce point de vue-là, il y a deux méthodes qui se rejoignent nécessairement.

le fait que toutes ces initiatives d'Economie sociale et solidaire, que ce soit les scops, la vie de quartier, les entreprises d'insertion ou le commerce équitable...elles ont une certaine fragilité. Je reprends ce qui disait Jean-Philippe tout à l'heure. Il faut beaucoup travailler sur le problème de l'entrepreneuriat social, de sa formation, de son profil etc...Il faut beaucoup travailler sur les formes de gouvernances, si elles sont ce qu'elles sont, elles ne peuvent pas avoir les mêmes rapports avec leurs salariés, leurs usagers. C'est ce qui fait la différence et cela ne va pas de soi. Ce n'est pas parce que l'on est une entreprise sociale et solidaire que l'on sait faire autant dans les relations avec les salariés ou avec les usagers. Il y a des problèmes de ressources et par définition, elles sont hybrides, elles sont sur le marché, elles ont besoin des aides publiques, des bénévoles, du mécénat, des clauses sociales dans les marchés publics. Il y a là une ingénierie financière très compliquée, je pense qu'on fait beaucoup de progrès, on a cité les fonds territoriaux de France Active, comme je suis président de France Active, ça me fait toujours plaisir d'en entendre parler.

Il y a tout cela autour des structures d'Economie sociale et solidaire mais elles ne peuvent régner sans la société civile et sans la puissance publique, qui s'implique dans le développement durable et solidaire. Vous avez donné des exemples formidables ; je peux utiliser vos mots : il y a des progrès considérables qui sont faits. Il y a 10 ans, il n'y avait pas du tout cette reconnaissance. Il n'y avait pas non plus ces adjoints ou ces vice-présidents ou ces chargés d'économie sociale et solidaire qu'on trouve dans la plupart des agglomérations, des régions, des départements. Des choses très bonnes ont été dites, notamment sur la Haute-Normandie, car ce n'est pas seulement soutenir financièrement l'Economie sociale et solidaire, c'est aussi avoir un programme global de développement durable et les régions commencent à bien le comprendre. Deux observations me paraissent essentielles pour faire bouger les lignes, pour aller plus loin... : la première est qu'il n'est pas possible qu'il n'y ait pas de rapport avec l'Etat, Alain en a dit un mot à propos des Pactes territoriaux qui visent d'ailleurs seulement l'insertion. Or, c'est l'ensemble de l'Economie sociale et solidaire qui devrait faire l'objet de pactes territoriaux sous une forme ou sous une autre. Il n'est pas possible que l'Etat qui a quand même un rôle fondamental dans cette affaire, que les collectivités territoriales et les partenaires sociaux et économiques ne se rencontrent pas d'une façon ou d'une autre. Alors vous progressez avec les agences d'économie sociale et solidaire, moi, je dirais « agences ou observatoires », il y a aussi une fonction d'observatoire, repérer ce qui existe et puis suivre et accompagner et vraisemblablement évaluer aussi.

Là, je pense que l'on en parlera dans la deuxième partie de l'atelier. Moi, je souhaiterais que les responsables qui sont ici, les régions, les départements, les villes... aient vraiment envie de réunir tous les acteurs, de faire aussi bien que ce qu'ils font mais de le faire avec les acteurs et avec notamment l'Etat, qu'il faut faire bouger dans ce sens. La région est sans doute le territoire le mieux positionné pour cela, en ayant une vraie connaissance des besoins mais aussi des ressources et pouvoir grâce à ces observatoires signer des conventions d'objectifs, de moyens, de procédures d'évaluation, pour que l'on sache exactement où l'on en est.

Claude Taleb, Vice-Président du Conseil Régional de Haute-Normandie, animateur de la table-ronde

Merci beaucoup de cette belle intervention politique. Nous pouvons évoquer l'évaluation mais peut-être aussi faire la transition sur le sujet suivant. On a effectivement plusieurs fois abordé la question : comment identifier les particularités ou les spécificités des projets d'Economie solidaire ? Je vous propose au préalable de faire une tour de table.

Michel Berthier, Conseiller communautaire en charge de la solidarité et de la cohésion locale, Communauté d'Agglomération de Poitiers

Sur l'évaluation, je ne répondrai pas à la question précisément mais ma remarque générale est que j'ai le sentiment que l'évaluation se fait en faisant le lien entre les sciences molles et les sciences dures. Actuellement, on nous demande sans arrêt, en particulier dans les contractualisations entre l'Etat et les

collectivités des évaluations pour des petits bouts de ceci ou de cela, mais il faut bien savoir que dans les sciences sociales, l'évaluation a fait des progrès fantastiques. Et qu'il y a les travaux d'Esther Dufour que vous connaissez et qui ont été médiatisés, les travaux de Bourguignon, ceux de d'Eric Lorrain. On sait actuellement qu'on a des outils d'évaluation, qui sont des outils validés et pertinents, ce sont des outils à très grande efficacité. Je crois que maintenant il faut être capable d'activer ces outils là avec des personnes qui sont compétentes. Il y a d'autres personnes que celles que j'ai citées. Il ne faut pas faire de l'évaluation comme cela à la petite semaine, parce que l'on est sur un projet et que l'on fait soi-même une évaluation. Je crois que l'évaluation est le lien entre ce que j'ai appelé sciences dures sciences molles, mais il faut aussi dire que les sciences sociales, ce n'est pas n'importe quoi. Il y a des choses que l'on peut quantifier, dont on peut évaluer les résultats. C'est quelque chose fondamental ; lisez l'intervention d'Esther Dufour sur internet, qui a eu lieu récemment, c'est vraiment impressionnant.

Luc Blanckaert, Oxalis, Coopérative La Ruche

Oxalis n'a pas travaillé sur le sujet de l'évaluation. Sur un autre sujet, l'insertion, juste une précision, sauf exception, les coopératives d'activité et d'emploi ne sont pas des dispositifs d'insertion mais cela fait peut-être partie d'un cursus effectivement pour certaines personnes. Cela ne fait pas partie des dispositifs d'insertion. On se situe dans l'économie plus classique, même si c'est « économie sociale ». Je voudrais revenir là-dessus : on nous situe dans l'économie sociale et c'est ancien, car effectivement dans une coopérative et pas forcément dans une CAE, les prises de décision se prennent sur le mode 1 homme/1 voix et pas un euro/ 1 voix.

On est dans ce champ de l'économie sociale pour d'autres raisons mais celle-ci reste l'emblème. A l'intérieur d'une coopérative d'emploi et d'activités comme la nôtre, la notion d'économie solidaire est entre nous, parce que la première étape est que les activités qui sont déjà en rythme de croisière par leurs contributions aident les activités qui démarrent. Cette solidarité fonctionne dans toutes les coopératives d'activité et d'emploi et c'est la première solidarité de nos structures. La coopérative peut bien fonctionner aussi pour d'autres raisons parce que l'on peut être nombreux et qu'à travers ce nombre, à l'intérieur du groupe de ces coopératives, il y a de la diversité de métiers, de personnes, de la diversité générationnelle et qu'à travers cette richesse même, la diversité des apprentissages collectifs des uns vis-à-vis des autres fonctionne réellement en interne.

Donc quand vous soutenez l'économie solidaire de ce point de vue-là, vous soutenez un groupe de personnes qui s'entraident déjà de cette façon-là. Et pour terminer, je voudrais ajouter qu'au final, notre métier va au-delà de ce métier d'aider des personnes à créer leurs activités à l'intérieur de l'entreprise qui devient la leur. Effectivement, c'est aussi un métier d'animation de territoire, également un métier de maillage et de mise en relations et là selon nous, il est important que ceci soit reconnu par l'ensemble des acteurs publics.

Guylaine Gouzou-Testud, Adjointe à l'Economie Sociale et Solidaire de la Ville de Lyon

Moi, je voulais rebondir sur l'évaluation en tant que collectivité territoriale, on en a besoin. On a besoin d'évaluer cette politique ; moi, par exemple, il s'agit de mon deuxième mandat. Au terme du premier mandat, on a eu besoin d'une évaluation. En 2001, on était très attaché sur le terme « Economie sociale et solidaire », aujourd'hui, nous le sommes encore mais l'Economie Sociale représente de grosses structures, comme il a été dit précédemment et souvent l'Economie Solidaire, ce sont de très petites structures, donc on en est lors de cette évaluation à prendre en compte ces dimensions qui sont très diverses et également dans le champ de l'insertion, sur les EI (entreprises d'insertion...) , on est aussi sur d'autres types de structures. Donc aujourd'hui, quand on est collectivité territoriale, et qu'on veut faire une évaluation, je crois qu'on est obligé de faire des différenciations et de ne pas mettre toutes ces entreprises dans la même case et c'est bien la difficulté. Je n'ai pas la réponse, mais je peux dire est qu'à un moment donné, même si ce n'est tout à fait politiquement correcte de le dire, il y a un déficit, je crois d'accompagnement, des tout petits projets, qui parfois sont des projets qui deviennent de grands projets. J'ai des exemples et tout le monde en a probablement. Il y a une difficulté dans la disparité. Et je me souviens très bien, quand je suis arrivée dans l'Economie sociale et solidaire, je me suis dit « C'est formidable, il y a les grands, les grosses structures et puis il y a les petits ; on va faire de la solidarité entre les deux. Et cela va marcher de façon formidable. Je me suis très vite aperçue que c'était beaucoup plus compliqué....juste pour donner un petit exemple.

**Claude Taleb, Vice-Président du Conseil Régional de Haute-Normandie,
animateur de la table-ronde**

Sur la question de l'évaluation, pour continuer, premièrement peut-être dire que les évaluations qui sont faites, sont souvent d'ailleurs des évaluations de fortune. Deuxièmement, quels sont nos manques pour savoir faire mieux et troisièmement. Enfin, revenir sur le contexte dans lequel, on fait tout cela, et notamment sur le point de la reconnaissance politique, où en est-on ?

Très vite un mot sur l'appréciation « évaluation de fortune », vous imaginez que l'exécutif même de gauche, qui mobilise un million d'euros pour l'appel à projet, la première année...il faut savoir que vous êtes attendus à tous les coins de rue, c'est-à-dire qu'il faut savoir démontrer si possible très vite qu'il y a des emplois créés etc... des choses que l'on ne peut pas faire évidemment. Je me suis battu là-dessus, en tout cas, des résultats oui, mais en tout cas pas forcément à 3 mois, 6 mois et même à 1 an. L'évaluation doit être un peu plus qualitative que cela. Donc on a évalué, on a fait une première évaluation qui a débouché sur des choses positives et qui a permis de constater que le premier dispositif manquait d'appui et de formation. Dans la deuxième année, les lauréats retenus sont soutenus pendant 6 mois, et on leur demande de suivre une formation une semaine par mois assurée par la Scop(inaudible) de Bretagne, qui fait un excellent travail.

Aujourd'hui, je disais dans mon propos introductif que l'on se mesure un plus finement parce qu'on a 3 ans de recul sur le 1^{er} appel à projets, on devrait savoir le faire. Effectivement, on verra le nombre d'entreprises créées et de structures, effectivement, le nombre d'emplois, sur quel type d'activités, sur quel type de relation avec les territoires concernés mais tout est très « maison » et relativement empirique comme façon de faire.

Pour faire mieux, il est clair qu'on a besoin collectivement d'aller plus loin sur ce que sont les critères et vérier qu'ils soient bien ceux que nous partageons et autour desquels on pense savoir à l'avenir à distinguer les projets et les entreprises de l'Economie solidaire et les autres. Il le faut bien si l'on veut mettre en place des dispositifs adaptés et justifier nos politiques devant nos collègues élus et devant les électeurs, les contribuables.

C'est un « chantier », c'est la question que nous avons prévue de poser dans la deuxième partie. Deux mots pour la Haute-Normandie : c'est un chantier qui est piloté par l'Agence Régionale et non pas par la Région, il est important de le souligner. Ce travail est soutenu par la Caisse des Dépôts, par les services de l'Etat, ce qui est très important. L'objet est de mener sur un an une série d'auditions, il y a un Comité de pilotage qui a défini un cahier des charges, une série de questionnements qui doivent être faits. Le groupe de travail est constitué de tous les acteurs économiques et sociaux, notamment des acteurs de l'économie conventionnelle, des acteurs de l'économie industrielle, ceci est excessivement important. C'est une question de crédibilité des porteurs de projets qu'ils soient privés ou qu'ils soient publics ou politiques comme je le suis.

C'est à un moment donné une espèce de forme non pas de validation mais de reconnaissance de droit à l'existence de ces « braves gens », qui font partie du groupe de travail, mène aussi les auditions. C'est un groupe pluridisciplinaire, acteurs économiques et sociaux, universitaires, chercheurs, formateurs et toute personne étant intéressée de près ou de loin à l'Economie solidaire avec l'objectif au bout de ce chantier de pouvoir dresser une liste de critères_ c'est le minimum et c'est extrêmement important_ une liste de critères partagés, à partir d'un diagnostic partagé à partir duquel il appartiendra à chacun, à chaque niveau de collectivité ou autre de savoir ce qu'ils veulent faire.

L'idée de la Région est à partir de ces critères de dédier de manière plus précise les aides et les dispositifs et d'être sur la base_ pourquoi pas si l'on est capable de le faire, je n'en suis pas certain,_ de l'établissement à partir d'un diagnostic partagé d'une sorte de label qui distinguerait les projets de l'Economie sociale et solidaire de la région.

Je ne suis pas certain que l'on soit capable à nous tous seuls, dans notre petite régionil y a quand même un certain nombre de réflexions qui ont été menées ailleurs dans des directions comparables mais très clairement, tant que l'on n'aura pas avancé là-dessus, on aura du mal à répondre à l'injonction d'évaluation.

Troisième point sur lequel je voulais dire un mot qui est lié à cela : à la fois régulièrement, on a tous besoin d'évaluation, à la fois on reste dans une situation particulière : comment se fait-il que toutes les réflexions en cours soient menées sur comment répondre de manière adaptée aux effets de la crise économique et sociale sans mettre davantage l'accent sur les potentiels de l'Economie sociale et solidaire ? On en est là et il faut en avoir conscience. Cela a été dit par plusieurs. Il est agréable de l'entendre et ce qui a été dit ici est intéressant, divers, beaucoup de richesse d'expérimentations. Ce sont des politiques publiques qui commencent modestement à se mettre en place. Globalement, c'est encore très peu de choses, pour une raison très simple : ce que l'on porte _ je ne veux pas trahir les pensées de mes collègues à la tribune_ ce que l'on porte aujourd'hui les uns et les autres n'est pas au cœur des préoccupations de nos exécutifs, de nos collectivités, qu'elles soient régionales, d'agglomérations etc....

On a encore à progresser dans la reconnaissance publique, symbolique et politique des potentiels de l'Economie Solidaire. Le jour où nous ferons cela, nous serons capables de potentialiser ce que l'on fait, on voit bien que l'on a tout un tas d'innovations qui ne demandent qu'à essaimer, qu'à produire plus d'impacts, encore faut-il qu'elles atteignent un niveau d'échelles aujourd'hui non atteint, à mon avis par manque de reconnaissance politique.

On n'est pas plus mauvais que les autres. On le voit à chaque fois qu'on regarde les effets de la crise. Donc il faut que l'on se décomplexe collectivement pour revendiquer un peu plus fortement face à l'inattention soutenue des pouvoirs publics, à commencer par l'Etat, devant les potentiels que peuvent représenter différents acteurs privés ou publics de l'Economie solidaire.

Alain Bouchon, Co-gérant d'ACEASCOP

Je voulais apporter une réflexion sur la notion d'évaluation. Je dirais que les grandes orientations d'une évaluation doivent venir des élus, puisque c'est à vous de déterminer ce que vous attendez de nos structures. Par contre derrière les grandes orientations de l'évaluation, je pense qu'il est nécessaire que l'on co-construise ensuite des objectifs un peu plus opérationnels. En Poitou-Charentes, c'est ce que l'on fait et tant mieux. Après, je reviendrais sur la notion de valeur ajoutée, si on la prend au sens économique du terme, elle est valable dans toutes les entreprises, qu'elles soient de l'Economie solidaire ou pas. J'imagine que là, on veut plutôt parler de la valeur sociale et solidaire, donc cela nécessite pour nous effectivement de mesurer un certain nombre de choses, qu'on ne mesure pas habituellement dans une entreprise traditionnelle. Les valeurs ajoutées que je souhaiterais que l'on évoque moi, au niveau des coopératives d'activités et d'emploi sont autour de notion telle que l'école de la coopération ; dans une coopérative d'activités et d'emploi, on n'est bien dans la notion d'apprentissage. C'est une des valeurs ajoutées que l'on peut mesurer. On peut aussi réfléchir autour de la création de structures d'Economie sociale et solidaire, telle que la création de scops, de scics ou d'associations, pourquoi pas ? Mais sans oublier que dans nos structures de coopératives d'activité et d'emploi, le fait qu'on propose aux entrepreneurs de devenir non seulement entrepreneurs salariés mais également entrepreneurs salariés associés, cela me semble aussi une valeur ajoutée notable dans le champ de l'Economie sociale et solidaire.

Si vous souhaitez qu'en tant que structure, on vous donne des idées de valeurs ajoutées supplémentaires, on peut en avoir : je prends deux exemples. La création d'un fonds d'amorçage pour favoriser les projets collectifs par exemple dans une structure comme la nôtre ou alors offrir des possibilités temporaires d'hébergement pour des entrepreneurs qui veulent s'installer ensemble pour créer quelque chose... J'en ai d'autres.

Alexandre Fassi, Directeur d'Intermade (Marseille), couveuse d'activités solidaires

Juste pour continuer sur la démarche, nous avons la volonté de travailler dans une dynamique complètement collective sur la structuration de l'accompagnement au niveau de l'Economie sociale et solidaire. Par exemple, sur Marseille, on a eu la volonté avec le Conseil Régional, spécifiquement le Conseil Régional, je le dis aussi, l'envie de travailler sur un plan d'accompagnement, c'est-à-dire ne pas saisir les porteurs de projets qui me viennent me voir individuellement mais comment construire un plan d'accompagnement qui va de l'idée jusqu'à l'accompagnement en coopératives. Marie-Ange Favre (Réseau coopérer pour entreprendre) était là aussi. On va vraiment participer avec tous les acteurs, mettre le dispositif réellement au bénéfice des porteurs de projets sans distinction d'acteurs.

C'est vraiment l'envie de construire quelque chose de collectif, le Conseil Régional participe mais pas uniquement. C'est un échange sur ce plan d'accompagnement mais le regroupement d'acteurs ne se fait spécifiquement sur ce plan mais va au-delà pour essayer d'anticiper pour essayer d'expérimenter aussi avec les expériences et les envies, c'est donc une prise de parole positive et pas simplement co-construite, on essaie d'anticiper dans cette parole.

Thierry Leblanc, Elu de Saintes et aussi administrateur de l'UDCCAS, Union départementale des CCAS

A ce titre, je suis membre et je vais expliquer pourquoi du Réseau Européen des Elus du Social. La dimension « évaluation » est extrêmement importante et on va absolument avoir besoin de cela parce que dans le Traité de Lisbonne, il ne faut pas l'oublier, même s'il n'est pas tout à fait en vigueur, il va l'être...en tout cas, il commence à l'être pour partie...il est inclus dans ce qu'on appelle les SIEG, les services d'intérêt économiques généraux. C'est très compliqué mais malheureusement, cela s'applique à l'ensemble de l'économie, dont fait partie l'économie sociale et solidaire. Et à ce titre-là, l'Economie sociale et solidaire est aujourd'hui rangée dans un item qui s'appelle les services sociaux d'intérêts généraux. Tout cela, cet item... on a réussi à le faire créer par la Commission Européenne sous condition que rapidement, nous soyons en mesure d'évaluer et de démontrer son bien-fondé de gains pour l'ensemble de la communauté économique européenne.

Donc les implications sont lourdes, il y a aussi derrière des modifications très importantes par rapport à tout ce qui va être administratif, par rapport aux financements que l'ensemble des collectivités locales vont continuer d'allouer. Mais pour cela, il faudra nécessairement arriver à une évaluation et arriver par le biais de cette évaluation à sensibiliser considérablement l'Etat, parce que sinon, « on a été complètement lâché ».

Une participante

En fait, j'avais encore besoin d'une clarification de la part des collectivités..je trouve qu'en tant qu'acteur, on est souvent devant le dilemme de valeur ajoutée de l'Economie sociale, selon la forme qu'elle va prendre. Comment gérer cette double attente ? En même temps, d'un côté, la puissance publique qui veut aider _et c'est tout à fait louable_ à réduire le chômage avec la volonté d'inclure des personnes qui sont exclues et de ce fait, l'Economie sociale en prenant en charge ces déficits entre guillemets permet d'être incluse dans une forme d'économie et puis de l'autre côté, la volonté qu'ont aussi les pouvoirs publics, Etat ou collectivités d'autonomiser le plus possible les structures de l'Economie sociale, de les rendre viables économiquement pour aussi s'en détacher et qu'elles deviennent plus autonomes, ce qui veut dire ne plus avoir besoin de les subventionner.

Je trouve que du point de vue des acteurs, le message n'est pas évident à capter. En même temps, on a besoin de compenser et peut-être de réparer, et en même temps, il faut qu'on développe et qu'on autonomise.

Un participant

Toujours dans le même sens, je pense que l'on est trop souvent réducteur sur le thème de l'évaluation, celle-ci est à plusieurs niveaux. Il y a une évaluation qui va consister à évaluer une action propre au regard de mes financeurs et qui en général est d'ailleurs décrite dans les règlements d'intervention. C'est une chose. On frise souvent l'absurde dans un certain nombre d'éléments. Je vais faire court en prenant un exemple simpliste, on parlait ce matin des sorties positives...c'est bien les sorties positives. Cela va être aussi une sortie positive chez moi, une sortie positive chez mes partenaires, et chez un autre de mes partenaires... tant et si bien que l'on se rend compte qu'à l'échelle d'un territoire, la même sortie positive peut être comptée 4 fois !

Cela rejoint un élément évoqué ce matin : la notion de territoire.

Que j'évalue moi mon action en direct avec les financeurs, cela me paraît bien mais qu'ensuite vienne l'évaluation de mon action sur le territoire. Et là, je ne suis pas le seul responsable de la situation de mon territoire. Autre élément aussi : on sait pertinemment qu'en fonction de la situation globale, j'aurai plus ou

moins de chance d'avoir une intervention pertinente sur mon territoire. Il va de soi que dans la période que l'on connaît aujourd'hui : forte montée du chômage et destruction d'emplois, avec en plus les problèmes économiques auxquels on est confronté. Je vais vous dire : à la fin de l'année 2009, je vais avoir des difficultés à faire ressortir des sorties positives. Je m'arrête là mais je pense aussi qu'à un moment donné, il s'agit de bien situer l'évaluation là où elle est et là où les responsabilités sont.

Michel Berthier, Conseiller communautaire en charge de la solidarité et de la cohésion locale, Communauté d'Agglomération de Poitiers

Je pense que dans nos débats, il y a une confusion entre décrire et évaluer. On peut très bien être dans une situation catastrophique économiquement, il y a une diminution des sorties positives et avoir une évaluation positive. Parce que en supposant que l'on fasse un groupe –témoin, où il n'y a pas d'intervention et dans ce groupe, il n'y a encore moins de sorties positives que dans votre dispositif où il y en a moins, mais plus que dans l'autre, vous aurez quelque chose de positif. Donc décrire, vous avez quelque chose de négatif, si vous évaluez, vous avez quelque chose de positif...l'évaluation effectivement, c'est compliqué. Moi, je rejoins ce qui a été dit : on demande des évaluations sur des domaines où on ne peut pas évaluer. Parce que les scores ne sont pas suffisamment importants, ce n'est pas suffisamment significatif. En fait, c'est du « bidochage », il faut bien être clair.

La vraie évaluation ne peut se faire qu'avec un volume d'activités suffisant, sur des actions qui sont avec des objectifs et puis avec des groupes-témoins. On viendra à ces systèmes ; autrement, on est dans la description. Alors on peut demander une description de ce qui a été fait à un acteur à la fin mais l'immense majorité des cas, ce sont des descriptions que l'on nous donne, ce ne sont pas des évaluations.

Guylaine Gouzou-Testud, Adjointe à l'Economie Sociale et Solidaire de la Ville de Lyon

Moi, je trouve que votre question sur la viabilité économique des entreprises d'Economie solidaire est justifiée mais en tant que collectivité territoriale, il faut l'évaluer selon les projets. Je prendrai par exemple deux projets lyonnais : une épicerie sociale et solidaire par exemple sur un territoire...On a fait une évaluation, on sait que même si au départ, on demande une viabilité économique, il faut qu'on aide au moins à hauteur de 20% pour qu'elle perdure sur le territoire.

A côté de cela, Equitable Gourmand qui est sur un autre territoire, est viable économiquement et est aussi dans le champ de l'Economie sociale et solidaire. Je crois que cela définit l'utilité sociale. On ne va demander aux porteurs de projet d'être viables économiquement sur une échéance de 2 ans ou 3 ans...je crois, en ce qui me concerne que c'est au cas par cas qu'on aborde la viabilité économique d'une entreprise de l'Economie solidaire.

Claire Baruch, Toulouse, Maison de l'Initiative

Petit rappel d'évidence mais il y a pas mal de dispositifs sur lesquels nos financeurs, ANPE par exemple, financent s'il y a des sorties positives donc peut-être ne pas oublier certaines choses, qui font qu'il est fort difficile de le faire, d'autant que nous sommes certifiés Iso 9001 sur notre accompagnement donc on a tous un outil.... (inaudible) mais il n'est pas évident de vivre économiquement pour la structure et d'être dans la réalité de ce qui pourrait être très, très bien, tenant compte des territoires, des bassins de vie etc....ou des difficultés etc.... quand les conditions des cahiers des charges ne concernent que ces choses...je suis désolée de le rappeler.

Jean-Philippe Magnen, Conseiller Communautaire de la Ville de Nantes

Oui , je voulais revenir sur vos propos de tout à l'heure....la globalité de vos propos était très intéressante à la fois sur des exemples concrets et puis les différents critères d'ailleurs qui se co-construisent et là je me dis, il y a une petite ambiguïté ou alors il faut alors qu'on la discute entre acteurs et collectivités parce qu'effectivement , moi, dans mon idée, il y a peut-être du côté des collectivités, une confusion sur ce qu'est l'évaluation, on confond souvent dans les collectivités « évaluation des politiques publiques » et « évaluation des actions ».

C'est-à-dire l'évaluation des politiques publiques, il y a un code, une norme etc....des choses qui sont mises en place, une indépendance demandée etc... ce n'est souvent pas appliquée mais en tout cas c'est souhaité comme cela. Moi l'évaluation dont je parle en économie solidaire, cela peut être l'évaluation de la politique publique. A ce moment-là, à nous de l'impulser... mais l'évaluation dont on parle là, est l'évaluation des actions que l'on mène conjointement sur les territoires. C'est bien au regard de critères qu'on va construire ensemble et valider, ce dont Claude Taleb ou je ne sais plus quelle personne parlait de cela tout à l'heure : l'idée de groupe de travail pour évaluer ensemble et faire en sorte que les critères soient communément acceptés, ce qui fera que l'évaluation aura de la valeur.

Parce que sinon à mon avis, on va faire une deuxième évaluation décalée sur d'autres types d'actions qui sont plus innovantes, comme l'Economie sociale et solidaire. On va prendre des cabinets indépendants et puis on va avoir également une évaluation assez descendante. La question que je me pose aujourd'hui est de quelle évaluation on parle et est-ce que ces critères qui vont fonder l'évaluation de l'Economie sociale et solidaire du territoire, on les construit ensemble. A la lumière de ce que l'on fait sur notre territoire, on essaie de les co-construire avec les acteurs et de ce fait, cela génère plein de débats. C'est un espace politique nouveau, de nouvelles assemblées presque de réflexion et de débats....

Claude Alphandéry, Président du CNIAE

Je pense aussi qu'il y a de plus en plus de bonnes méthodes, on a beaucoup progressé mais que au départ et là, je rejoins encore Jean-Philippe Magnen, le problème fondamental est celui du critère d'évaluation. L'évaluation de la richesse n'est pas la même pour les banquiers de Wall Street et pour d'autres gens... dans l'Insertion par l'activité économique que je suis particulièrement, je vois bien qu'en ce moment, nous sommes confrontés à des critères d'évaluation, et cela est la politique publique de l'évaluation. Quand on signe des conventions pour la création d'une structure d'Insertion par l'activité économique, il faut désormais avoir un référentiel d'objectifs et des procédures d'évaluation. Elles tournent uniquement vers la sortie vers l'emploi. On comprend bien que ce soit un élément essentiel de la politique publique, nous ne le contestons pas mais nous savons aussi qu'il y a un contexte économique qui fait que l'emploi n'est pas le même dans une région et dans une autre, que la nature des publics que l'on recrute qui fait que l'on n'a plus ou moins de chances de sortir vers l'emploi.

D'une façon générale et pas seulement sur l'Insertion par l'activité économique, c'est finalement _ c'est vrai aussi pour la consommation_ le critère fondamental ne peut être que co-construit. C'est un des problèmes politiques les plus importants qui se présente à nous aujourd'hui, c'est arrivé à co-construire des critères d'évaluation, qui seront déclinés selon les actions qui sont faites et je dirais même que c'est presque autour de ces critères d'évaluation que devraient se déterminer, se fabriquer une campagne électorale. C'est tout à fait essentiel, on ne peut oublier cela quand on parle d'évaluation.

Alain Bouchon, Co-gérant d'ACEASCOP

Juste en réaction à ce que vous avez dit, on est tout à fait d'accord. Je pense que les politiques publiques dans l'orientation générale vers plus ou moins d'économie sociale et solidaire, elle incombe bien aux élus. Par contre, l'évaluation des actions est à co-construire ; c'est une évidence. Aujourd'hui, ce que je vis moi en territoire Poitou-Charentes, c'est une évaluation qui se fait avec les critères qui sont déterminés par relation directe entre un acteur et d'abord les techniciens puis les élus du territoire.

Et peut-être qu'on a là aussi à progresser dans le sens où on pourrait associer l'ensemble des acteurs qui travaillent dans le même domaine et co-construire_ je vois mon collègue de la Ruche, qui opine de la tête avec moi_ co-construire ensemble les critères, qui nous concernent. Voilà. On est bien d'accord cependant avec ce que vous avez dit.....

Christian Lemaignan, Université de Poitiers

Ce que dit Alain est très juste car nous avons dans le secteur de l'Economie sociale et solidaire de 150 à 170 secteurs d'activités sur 700 activités en France. Donc les activités sont aussi porteuses d'évaluation différentes, ce n'est pas la même chose quand on est dans le bâtiment, dans l'épicerie etc... c'est une

première chose. La deuxième est quelles sont les valeurs que nous défendons et comment les évaluer ? On a fait avec des chercheurs sur le secteur culturel, ils nous disaient : le nombre de spectateurs, on sait faire.... Dégâts générés dans un festival, on sait faire...mais quelle est la valeur de l'artiste ? La valeur de l'œuvre ? Qu'est-ce que cela a apporté dans le développement local en terme de créativité ? Cela, on sait déjà moins le faire..... Comment essayer d'estimer la démocratie participative à l'intérieur d'une association ?

Je ne dis dans les coopératives, car là, on peut avoir quelques critères...mais sur une association, comment cela fonctionne-t-il ? Les parties prenantes, je travaille sur une Sauvegarde de l'Enfance... est-ce que les parents, les enfants, les salariés sont associés ? Avec des activités réparties sur au moins 10 secteurs différents.... Des enseignements différents etc...etc... Alors ce que je propose, Madame Bouchart, c'est que votre association monte une Commission sur l'Evaluation et je veux bien m'en occuper à titre bénévole, puisque_ comme vous le savez maintenant_ j'ai quitté l'Université _ et j'ai beaucoup de temps libre.

Applaudissements

Jean-Philippe Magnen, Conseiller Communautaire de la Ville de Nantes

Le bureau est d'accord.

Claude Taleb, Vice-Président du Conseil Régional de Haute-Normandie,

Un premier résultat mesurable dans notre journée d'échangesJe veux bien répondre à la question que vous posiez par rapport cette espèce de tension qui existe entre le fait que les collectivités essaient de pousser la solvabilité peut-être à l'extrême, effectivement mettant finalement en difficultés un certain nombre de structures indispensables dans le système. Alors vous disiez, les objectifs des collectivités sont l'emploi, l'inclusion etc... il faut quand même rajouter un élément, je ne pense pas que ce soit spécifique à ma région mais qui ouvre un champ important pour nous tous : c'est la diversification du tissu économique. Ce n'est pas seulement l'emploi ; très clairement, en région Haute-Normandie, on a un Schéma de développement économique du territoire qui identifie très clairement la reconversion de l'Economie comme un axe, une priorité stratégique déterminante pour les territoires. Comment allons nous reconvertir et autour de quelles activités ? Chez moi, on trouve de la logistique, de la pétrochimie, du nucléaire ...de l'économique structurant le long de la Vallée de la Seine, vous savez du Havre jusqu'à Paris. Et bien aujourd'hui, les efforts des collectivités, des régions, des départements se portent très clairement sur le soutien au développement du tourisme, au développement de la transformation...(inaudible)...et ceci est validé par l'ensemble des acteurs, des élus de la région.

C'est bien dans ces directions là qu'il faut aller. Je voulais faire cette remarque-là incidente pour dire que je pense que les collectivités ont dépassé le stage où c'est seulement combien d'emplois en plus, il s'agit alors de simplement placer les gens et pas besoin de l'Economie solidaire pour cela ; c'était la première remarque, sur la deuxième, Guilaine a évoqué l'idée qu'il n'ya pas un modèle unique de solvabilité, cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de financements publics, y compris de manière pérenne. Cela dépend des activités soutenues. On a essayé de soutenir la création de services vélos à l'échelle du territoire de la région, avec la compétence TER de la Région. Si cela avait fonctionné, à supposer que cela fonctionne, c'est parfaitement légitime que les collectivités interviennent en direct, pas seulement sur les investissements mais aussi sur le fonctionnement des services au même titre qu'on finance le service ferroviaire, le service public de voyageurs, pour les habitants de la région au même titre que les agglomérations financent les transports publics aujourd'hui, les transports collectifs. Il paraîtrait parfaitement légitime qu'elles financent les services vélos, je rappelle quand même les modèles économiques sur lesquels sont construits la plupart des transports collectifs ; c'est du 30-70 c'est-à-dire 30 % d'autofinancement et 70% de financements publics et c'est normal puisque cela correspond à un moment donné au diagnostic que la collectivité fait de la société et des priorités sur lesquels il faut porter les efforts publics. Je conviens que ce n'est pas facile, je conviens qu'il est plus facile de demander de l'argent public pour qu'il soit affecté à de l'investissement. Il faut aussi défendre ce droit-là, cette possibilité-là. Il y a un certain nombre d'activités dès lors que l'on souhaite qu'elles émergent et vivent sur nos territoires, dès lors que ces volontés politiques-là sont validées par nos territoires, en France. Je parle de la Région mais ce n'est pas nous qui créons nos activités. C'est au plus près du terrain que cela se fait et que le besoin est identifié, ressenti, partagé. A partir du moment où on fait ce diagnostic, je pense qu'il est normal que la question du financement public, du cofinancement public des activités soit posée. C'est un vrai débat politique qui est intéressant et pas tellement déplacé, c'est le moins que l'on puisse dire au vu du débat d'aujourd'hui. Sur les engagements et les aides d'Etat de toutes sortes.

Anne-Laure Federici, RTES

Pour en revenir sur la question de l'évaluation, il y a un premier élément très basique, qui semble important est que les démarches d'évaluation dans les structures, cela demande du temps, cela a un coût également et souvent cela n'est pas forcément ce qui est mis en priorité. J'ai en mémoire, je ne sais si cela est toujours vrai : dans le cas de programmes européens, il y avait un budget obligatoire, il y avait sur un programme 5% du financement européen qui devait obligatoirement permettre le financement d'actions d'évaluation et cela je trouve que c'est quelque chose qui est intéressant et qui peut être une impulsion, une demande des collectivités locales de pouvoir avoir sur le financement une partie consacrée à l'évaluation. Je voulais aussi par rapport aux démarches d'évaluation, préciser qu'il y a des démarches d'évaluation qui sont mises en œuvre avec le soutien des collectivités et je pense à ce qui s'est fait sur le Codespar en Bretagne avec le bilan associatif, qui a été réalisé par un groupement d'associations du territoire, avec le soutien de la collectivité locale. En Nord-Pas-de Calais, une démarche qui est plus une démarche d'auto-évaluation et de progrès, qui associe les différentes parties-prenantes de la structure elle-même, les salariés, les administrateurs, les clients ou les usagers et les partenaires pour faire un état des lieux de la cohérence entre les valeurs de la structure et ses pratiques, afin de mettre en œuvre des éléments de progrès par rapport à ses questions. Du côté des réseaux d'acteurs, il y a aujourd'hui un progrès important qui a été fait sur les questions d'évaluation.

Jean-Jacques Magnan, Solstice, Président de Copea

Je voulais regarder les choses un peu différemment : depuis tout à l'heure, on parle de subventions publiques, de choses comme cela mais il faut mettre les choses dans l'ordre. Les acteurs de l'Economie sociale et solidaire ont souvent le complexe de la subvention publique et quelque part, ce serait bien qu'il ait un travail à ce sujet, pourquoi plutôt que sur une logique de demandes et d'accords sur une logique de co-construction. Clairement, les entreprises privées aujourd'hui, celles du CAC 40 fonctionnent avec 40% de fonds publics et cela n'est dit nulle part.

Ce que l'on fait nous est la même chose et ce complexe, il faut le travailler parce que c'est une co-construction à faire et il y a un côté pervers à cet endroit-là.

Alexandre Fassi, Directeur d'Intermade (Marseille), couveuse d'activités solidaires

Juste un point sur l'évaluation et l'implication des acteurs dans cette dynamique-là. Par exemple, on sait que la co-construction est à chaque étape de notre accompagnement, que ce soit sur les comités techniques d'entrée de nos couvées ; pour n'importe quel dispositif, tous les partenaires sont présents avec nous, ont une voie pas complètement délibérative, en tout cas participent réellement sur les comités d'entrée, sur les comités de suivi et les comités de fin. Il y a un échange permanent avec les partenaires de l'accompagnement sur les phases en aval et phases en amont, avec les partenaires techniques, une fois que le projet est lancé après la phase de test et les partenaires financiers. Sur la phase résultat de notre accompagnement, il y a une évaluation qui est directe en fait dans nos pratiques. Cela nous fait gagner du temps ainsi qu'aux collectivités locales. C'est un préalable nécessaire

Claude Taleb, Vice-Président du Conseil Régional de Haute-Normandie, animateur de la table-ronde

On approche de l'heure de la conclusion, je vous donne la parole.

Jean-Yves Le Turdu, Conseiller Régional Poitou-Charentes

Je vais prendre un peu de décalage et pourtant je suis encore dans le sujet. Quand on a pensé cette journée sur l'accompagnement des porteurs de projets de création d'entreprises, on avait en arrière-fond la peur du statut d'auto-entrepreneur, qui arrivait rapidement. Aujourd'hui, on n'a pas trop finalement parlé de la peur de ce statut-là parce qu'on ne voit pas encore trop sur le terrain et on se dit aussi qu'on ne va pas être responsable de tout ce qui se passe en France. Par contre, on a été nombreux à parler de la crise, dont les conséquences nous font peur. Je crois qu'à partir de là, on n'a plusieurs réactions : soit on n'a très peur et on ne fait plus rien ou soit on essaie de voir comment s'adapter, en lançant de la créativité autour de projets durables, c'est ce qui nous intéresse aussi, ou de projets de l'Economie sociale et solidaire mais en même

temps, on se rend compte que dès qu'on parle d'Economie Solidaire, on a deux marottes qu'on n'explique pas tout de suite, parce qu'on les connaît bien, on pense que cela va marcher tout de suite.... On va mettre l'Insertion par l'activité économique et puis les clauses d'insertion, qui sont à la mode depuis 2 ans, les élus font des colloques etc... et puis pour ces femmes qui sont licenciées, heureusement, on a les services à la personne, l'autre fourre-tout assez rapide pour cacher la misère...je caricature bien évidemment. Il faut qu'on se réveille en milieu d'après-midi ! Mais voilà comment je ressens les choses, donc on reste dans la logique soit de la cache soit de la réparation.

Et puis quand on parle d'évaluation, on peut évaluer de deux manières : en Poitou-Charentes, on est en train de choisir l'organisme intermédiaire qui va gérer la mesure FSE4 , 2, 3 (humour), qui va faire place au 10 B, finalement, le critère est quel est l'organisme qui va nous vendre la meilleure évaluation, non pas pour voir quelles sont les innovations, les dynamiques territoriales qui se mettent en place mais que le centième de millimètre d'euro dépensé a été bien géré. Je me demande s'il n'y a pas plus d'argent pour évaluer les évaluateurs que pour aider à investir sur le territoire. Donc on peut avoir une logique d'évaluation, dont on va se gargariser qui est encore une logique de peur. Mais l'évaluation qu'on a envie de mettre en place. On ne sait par quel bout la prendre. C'est une évaluation pour dire « comment est-ce que ça marche, comment créer du lien, du sens etc... ? ». Je crois que là-dessus, j'en arrive à la conclusion par rapport aux deux thématiques de la journée et en s'appuyant sur deux outils essentiels : les coopératives d'activité et d'emploi et couveuses, je n'oublie pas ce que peuvent faire les groupements d'employeurs, les boutiques de gestion, qui font un excellent travail sur la région, l'accompagnement DLA sur un autre domaine d'accompagnement de créateurs...on a des acteurs, globalement tellement peu, je crois que l'on peut leur faire confiance car on verra vite s'ils font de grosses erreurs...On peut être tranquille du côté des élus, quand on voit 8 000 porteurs accompagnés pour 1 million de porteurs potentiels, il y a de la marge, on peut vous suivre à la loupe. Il n'y a pas un danger majeur autour de l'évaluation, je vois peu de flicage pour faire un enjeu rapide. Ces outils-là sont des outils de sécurisation pour des gens qui sont à un moment-donné dans une insécurité professionnelle. Ils peuvent venir se tester sans prendre trop de risque. On leur reconnaît cela en tant qu'élus, partenaire au sens large de l'Economie sociale et solidaire.

On a peut-être avec ces outils que j'ai cités et quelques autres des vrais partenaires pour sortir de ces logiques de peur pour aller vers la logique de sécurisation et de créativité. On a matière à faire une deuxième journée peut-être sur comment entrepreneurs d'une manière générale, collectivités et acteurs de l'Economie sociale et solidaire, on peut se retrouver pour donner du sens à ce type d'actions et d'opérateurs que sont les coopératives et les couveuses.

Thierry Leblanc, Elu de Saintes et aussi administrateur de l'UDCCAS, Union départementale des CCAS

Tout à l'heure, Monsieur Alphanéry parlait de la nécessité de définir les critères d'évaluation ; il me semble qu'il ya un outil reconnu institutionnellement et je vais encore reparler des CCAS, c'est l'ABS, l'analyse des besoins sociaux. L'ABS pour mémoire est une obligation pour tout CCAS d'une ville supérieur à 5 000 habitants. Chaque CCAS est en capacité de le faire, c'est une obligation tous les 2 ans ; bien peu le font malheureusement mais c'est un outil qui est inscrit dans la loi et à mon sens, l'ensemble des collectivités locales doivent le réclamer, car cela peut justement permettre cette évaluation.

J'aimerais savoir si vous êtes sensibilisés à cela dans votre réseau ? l'utilisez-vous régulièrement ?

Guylaine Gouzou-Testud, Adjointe à l'Economie Sociale et Solidaire de la Ville de Lyon

Moi ce que j'avais envie de vous répondre , à Lyon, oui nous l'utilisons mais si vous posez la question globalement et si vous me demandez si on utilise cet outil sur l'économie sociale et solidaire, la réponse est non.

Thierry Leblanc, Elu de Saintes et aussi administrateur de l'UDCCAS, Union départementale des CCAS

Pourtant cet outil s'applique à l'Economie sociale et solidaire, fatalement, le but est de développer du lien social...

Guylaine Gouzou-Testud, Adjointe à l'Economie Sociale et Solidaire de la Ville de Lyon

Je crois que cela relance un débat pour plus tard mais c'est une question de définition.

Annie Berger, Conseillère Municipale, Ville de Caen

C'est une demande pour le RTES. Il existe de nombreuses démarches qui se sont mises en œuvre en France sur le sujet de l'évaluation des politiques publiques et qui se sont élaborées de façon souvent démocratique du côté des Conseils régionaux. Le RTES a contribué à une analyse sur la manière dont s'étaient élaborées ces politiques publiques, il y eu notamment des processus de coconstruction. Mais dans la perspective de 2010, année du renouvellement des conseils régionaux, il peut être intéressant de faire l'évaluation de ces politiques publiques. Si le RTES en a les moyens, il pourrait lancer un travail qui nous permettrait à tous d'avancer sur ce thème.

Christiane Bouchart, Présidente du RTES

Je vais tout de suite répondre à Annie Berger, puisque dans le plan de travail du RTES, pour cette année, il est prévu sur la période de novembre de faire une journée nationale axée sur les régions, décentralisées dans trois régions en même temps au niveau national pour que là aussi, les gens des territoires puissent y participer, au maximum dont l'objet porte effectivement sur des travaux d'analyse et de bilans avant les prochaines élections régionales.

Valérie Tellier, Maison de l'Emploi de la Ville de Poitiers

On a parlé de l'aide des collectivités entre autres sur l'accompagnement, sur l'aide à la création pure d'entreprises, mais on n'a pas beaucoup d'aides par rapport à l'émergence des projets innovants, et il y en a beaucoup dans le domaine de l'économie sociale et solidaire et il y a très peu de moyens mis à disposition, à ma connaissance des porteurs de projets par rapport à l'émergence; ceci demande beaucoup de fonds dans certains cas, parfois peu mais certains porteurs de projets n'ont pas les moyens minimums, donc il s'agit de savoir s'il y a des réflexions qui étaient menées dans ce domaine-là.

Guylaine Gouzou-Testud, Adjointe à l'Economie Sociale et Solidaire de la Ville de Lyon

Je disais qu'il y avait un déficit de dispositif, c'était sur l'émergence. Aujourd'hui, on est tous d'accord pour analyser ce qui se passe sur l'émergence et pouvoir y répondre.

Alexandre Fassi, Directeur d'Intermade (Marseille), couveuse d'activités solidaires

A ce sujet, il y a quelques dispositifs qui ne sont pas assez soutenus mais les liens qui sont faits, je parle pour mon territoire à Marseille, entre la création d'entreprise traditionnelle et avec les services d'amorçage de projets, globalement les liens sont tissés avec tous les acteurs de l'accompagnement de l'économie sociale et solidaire. Après, en terme de quantité, on n'est pas satisfait encore mais cela existe en tout cas.

Claude Alphanéry, Président du CNIAE

Il y a en effet des fonds de confiance qui ont été créés par la Caisse des dépôts et France Active mais ce n'est en effet pas à la mesure ce qu'il faudrait faire dans toute la France mais enfin ce sont des exemples qui marchent, dont on peut s'inspirer et peut-être diffuser.

Guylaine Gouzou-Testud, Adjointe à l'Economie Sociale et Solidaire de la Ville de Lyon

Je crois que la question était sur les très petits projets ?

Claude Taleb, Vice-Président du Conseil Régional de Haute-Normandie, animateur de la table-ronde

Si vous voulez, je continue à présider.

Claire Baruch, Toulouse, Maison de l'Initiative

Juste pour témoigner, la région Languedoc Roussillon avec l'Union régionale des Scops Midi-Pyrénées / Languedoc-Roussillon crée un incubateur d'ingénierie sociale pour les projets d'économie solidaire. Il y a eu un appel à projets; cinq projets ont été sélectionnés, avec des critères circuits courts, coopération etc.. et là, il y a une initiative qui est vraiment intéressante, donc c'est la Scop SAPIE qui gère cela, à Limoux et cela permet d'avoir pas mal d'informations, c'est une première et cela nous donnera des éléments.

Claude Taleb, Vice-Président du Conseil Régional de Haute-Normandie, animateur de la table-ronde

Comme je l'ai évoqué tout à l'heure, la principale innovation de ma région depuis 2002, est en fait

l'ouverture des aides de droit commun aux structures de l'Economie solidaire, sinon, la deuxième action principale est cela, faire de l'appel à projets...centré uniquement sur l'émergence de projets, et cela finance toute la phase amont de manière clairement significative. La première année, on a dû avoir 50 candidats, on en retenu 25 lauréats, et chaque année suivante, une quinzaine...je suis convaincu que cela est fondamentale si on veut réellement permettre à beaucoup d'acteurs de passer de l'idée au projet et démontrer que pour tous les potentiels de l'Economie solidaire, il faut qu'il y ait des politiques publiques et privées à l'émergence de projets.

Christiane Bouchart, Présidente du RTES

J'ai le même type de réponses et là quelque soit les niveaux d'échelle et là aussi c'est intéressant, c'est-à-dire que même à l'échelle d'une collectivité sur des tous petits projets, le concept d'appels à projets permet aussi de faire émerger, d'accompagner financièrement. Il y a aussi des dispositifs aujourd'hui de fonds expérimentaux qui lorsque c'est adossé à une entreprise, qui a envie d'essayer ou de créer un autre projet, permettent de financer un poste pendant un pour pouvoir porter ce projet ; là, je pense aussi que ce sont des dispositifs innovants...

Luc Blanckaert, Oxalis, Coopérative La Ruche

Oui, c'est une excellente réponse effectivement et c'est un outil, dont on peut avoir besoin dans une CAE. On peut fonctionner très bien sans fonds publics si on ne garde qu'une certaine catégorie d'activités, de celles qui ont de la valeur ajoutée et puis ainsi on arrête d'accueillir des activités nouvelles, on arrête d'innover...Si l'on veut être partenaire du développement d'un territoire, il faut continuer avec les collectivités pour co-construire, c'est une piste. Un autre type de piste est d'aller vers des choses non encore évoquées, l'innovation, par exemple, l'accueil d'activités à porteurs multiples, en tout cas à plusieurs entreprises, ce qui est moins fréquent maintenant dans nos coopératives d'activités...

Eventuellement, on en a pas parlé, c'est la possibilité que les CAE travaillent les reprises-les transmissions. Il s'agit d'un domaine innovant, sur lequel il s'agit d'intervenir et puis cela a été tout juste évoqué...la question des auto-entrepreneurs. Je ne l'évoquerai pas pour se faire peur mais pour dire : au contraire, cela va être des personnes, qui certes ont un nouveau statut mais auront surtout besoin d'accompagnement. Il faut que les CAE puissent effectivement inventer des systèmes pour accompagner ces personnes-là est peut-être aussi une piste.

Claude Taleb, Vice-Président du Conseil Régional de Haute-Normandie, animateur de la table-ronde

Ecoutez, tout le monde s'arrête avant l'heure prévue. Est-ce que l'intervenante suivante est arrivée ? Je ne me sens pas qualifié pour faire une conclusion, je n'en ferai pas. Simplement, merci tout le monde, on a vu un certain nombre de propositions, y compris des propositions très concrètes, pour se permettre de poursuivre de manière productive le travail du réseau. Donc, on en reste là. Moi, je remercie les collectivités et les participants. Donc rendez-vous dans la fin d'année dans les rendez-vous territoriaux du RTES....

Christiane Bouchart, Présidente du RTES

Bien avant de tenter une conclusion, on va laisser la parole à Geneviève Paillaud, qui est militante CGT et qui va nous dire au travers de ces différentes réflexions, comment on peut éventuellement se reconverter dans l'Economie sociale et solidaire, s'il y a des choses qui vous questionnent et puis surtout, on va vous écouter...

Geneviève Paillaud, ex-salariée de la CAMIF, militante CGT

Donc tout d'abord, depuis ce matin, on écoute et c'est vrai, c'est intéressant, particulièrement intéressés ce matin, pour les ex-salariés que nous sommes. Par contre, j'aimerais bien faire un petit point, parce qu'on parle d'Economie sociale... et solidaire, on parle de l'économie sociale, on parle d'Economie solidaire....J'aimerais que l'on ne mélange pas tout. Il y a des choses, effectivement ce que l'on veut de nous présenter est fort beau, pleins d'idéaux. En ce qui concerne, les salariés de la CAMIF dont j'étais, dont on était un certain nombre de personnes ici, l'Economie sociale ne peut pas être aussi positive qu'elle semble l'être dans les discours que nous avons écoutés ce matin, puisqu'il y a quand même différentes entités. Nous étions dans une entreprise dite d'Economie sociale, une coopérative, et à ce titre, qui devrait pouvoir être

représentative dans ce genre de colloque. Il faut savoir que les dérives sont apparues depuis l'année 2000 et quand on parle de créer dans l'Economie sociale et solidaire...nous, on pourrait parler de comment « tuer dans l'Economie sociale et solidaire », ce qui est quelque chose de complètement différent. Car dans l'Economie sociale, chez nous, on a « tué » environ 2 000 salariés et il faut rappeler qu'en 2 000 on était à peu près un plus de 2 000 salariés à la CAMIF et de plans sociaux successifs en plans sociaux successifs, il en reste 400 environ maximum. Donc ce que je souhaiterais dire est que tout à l'heure, on a parlé d'évaluation, on parle d'évaluation des projets portés par des personnes, quelques structures sans porteurs de projets, on évalue après s'il y a pérennité de l'emploi ou pas...c'est ce que j'ai cru comprendre. Moi, ce que je demanderais à tous les acteurs qui sont ici et qui représentent à quelques titres que ce soit l'Economie sociale et solidaire ou intéressés par le sujet....n'est-il pas possible d'évaluer en cours d'exercice ? Des sociétés qui sont en principe porteuses de ces idéaux-là...car je peux vous assurer que si les contrôles, les évaluations avaient été faites au fur et à mesure, nous n'en serions pas là.

En tant que salariés et syndicalistes, nous avons alerté les pouvoirs publics. Nous avons attiré l'attention des différentes sociétés de l'Economie sociale de Niort. Nous n'avons pas été entendus à ce moment-là. Je pense qu'en terme d'évaluation et c'est lié ...il faut trouver un système qui permette d'évaluer au fur et à mesure l'activité de ces entreprises, si elles correspondent toujours au critère d'Economie sociale mais d'Economie « solidaire ». Je pense que c'est essentiel, car ce qui s'est passé à la CAMIF rejaillit à mon avis en terme sur tout ce qui est « Economie sociale et solidaire... », les carences de nos dirigeants font que cela peut porter l'opprobre sur certaines sociétés qui n'ont rien à voir avec cela, je pense qu'effectivement qu'en terme d'idéologies_ je l'ai entendu depuis ce matin_ vous êtes vraiment porteurs de quelque chose...

Faites en sorte de ne pas vouloir être assimilés à ce genre de pratiques ! J'ai bien peur que si ! Puisque vous n'arrivez pas à la faire, Entreprises de l'Economie « Sociale » et « Solidaire ».... ? Je veux y croire mais elles ne le sont pas toutes....Quand on parlait tout à l'heure d'un homme, une voix, veillez à ce qu'effectivement, il y ait dans l'Economie sociale et solidaire, « un homme, une voix »...je ne suis pas sûre que ce soit dans les faits.

Voilà.

Pour en revenir au colloque « Créer dans l'Economie sociale et solidaire », j'étais censée intervenir sur le thème qui suit : « est-ce que le nécessaire repositionnement professionnel des personnes licenciées peut s'appuyer sur les coopératives d'activités ? ». Je reviendrai sur ce que Michel Adam a dit ce matin, qui était fort intéressant, c'est-à-dire que pour être créateur d'entreprises, quelqu'elles soient, et en particulier dans l'Economie sociale et solidaire, il faut avoir envie de créer...

Tout le monde n'est pas apte à être créateur d'entreprises, vous savez, au jivaud e la CAMIF, on en est à notre 4^{ième} plan social...maintenant, Il n'y a plus de plan social, maintenant, on est « liquidé ». Donc 4^{ième} plan social ! Les précédents plans sociaux avaient pour but de limiter le nombre de licenciements et on faisait appel à tous les salariés, qui pouvaient être porteurs de projets pour les accompagner à créer, et ainsi éviter des licenciements de collègues. Cela a été fait dans quatre plans sociaux et je peux vous assurer que tous ceux qui avaient l'intention de porter un projet l'ont fait, puisqu'ils avaient des aides à ce moment-là.

Il y a eu un certain nombre de porteurs de projets individuels, qui n'ont pas forcément créer leurs activités dans l'Economie Sociale et solidaire. C'était en général des porteurs de projets individuels, la plupart dans la restauration. Cela pouvait marcher, ils l'ont fait...ils ont saisi la balle au bond. Où en sommes-nous maintenant, en 2009 ? Les salariés qui ont été licenciés, s'ils ne sont pas mis porteurs de projets lors des plans sociaux précédents, il y a peu de chance effectivement qu'ils aient vraiment envie d'être porteurs de projets...maintenant !

Par contre, ce qu'il arrive est qu'on n'a plus de choix. Vous connaissez le marasme économique. Vous connaissez les difficultés. Nous nous retrouvons d'un seul coup mille salariés en plus, alors que nos collègues des plans sociaux précédents n'ont toujours pas trouvé d'emplois.

Dans le bassin de l'emploi niortais, nous avons quand même peu de possibilité de trouver un travail, y compris collectif. Ce qui affecte les élus, conscients des difficultés d'emploi, car il faut préciser que les salariés qui ont été licenciés n'ont qu'une seule envie, c'est de trouver un « job ». Comment retrouver un

« job » ? Les élus conscients du fait qu'au niveau du Niortais, du Sud de Sèvres, on était dans une zone sinistrée par l'emploi, _ et qu'on avait peu de chance de trouver, y compris mille personnes d'un coup _ nous ont encouragés à effectivement porter des projets. Ce qui a été dit par Michel Adam ce matin.... Jean-Yves, tu l'as dit aussi. Puisqu'il y a le marasme, eh bien, les gens pour vous en sortir, portez votre projet ou alors allez travailler dans le domaine de l'aide à la personne. Nous avons des cellules de reclassement, qui « bossent » pour les salariés CAMIF et qui nous disent : soit vous allez faire un projet soit vous allez travailler dans l'aide à la personne et avec les salaires, que vous avez à la CAMIF_ pour précisions, j'ai 21 ans de travail en tant que technicienne, 21 ans d'entreprise, les salaires mirobolants dont on parle à la CAMIF ? j'avais en brut 1 900 €...bon au bout de 21 ans de carrière, ce n'est pas, vous voyez, mirobolant quand même...Donc on nous dit dans la Cellule de Reclassement : bon à votre âge, « 55 balais », avec le marasme, ne comptez pas trouver quelque chose. Et surtout, si vous trouvez, vous trouverez moins bien payés, un SMIC et demi, c'est énorme pour eux !

Bon, que nous reste-t-il comme solution ? Vous ne trouverez pas de boulot, on nous incite à essayer de créer des entreprises...donc les gens vont s'y mettre. Je veux dire que c'est contraire à tout ce qui a été dit ce matin, c'est-à-dire que l'on va faire de sprojets de création d'entreprise par défaut. On va se lancer car on n'a pas trop le choix ! C'est très bien, moi, j'aimerais bien créer mon entreprise mais est-ce que je suis « créateur dans l'âme » ? D'entreprise ? Je ne crois pas, je suis une salariée. Si je n'ai pas le choix, j'essaierai comme tous les copains.

Je suis avec les copains. On a monté une association d'ex-salariés, qui marche bien et donc le projet , la principale utilité de cette assciation est d'essayer de créer de sprojet ; la deuxième utilité est de créer encore un lien social. Donc tout ce qui correspond à l'Economie sociale et solidaire. On va essayer effectivement de créer des projets, on espère qu'on va y arriver mais c'est par défaut.

On a quelques copains qui disent : « je vais essayer ça ou ceci mais .. ;peut-être que j'irai jusqu'au bout, sauf si je retrouve un emploi salarié ». Donc c'est bien par défaut. Vous savez, on a une vision ...si nos dirigeants n'avaient pas l'esprit « Economie sociale et solidaire », alors qu'ils devaient la représenter, les salriés l'avaient beaucoup. Vous verriez l'ambiance qu'il y a entre nous ! Cette espèce d'attitude très positive par rapport à l'Economie sociale...vu ce que l'on vécu, c'est quelque chose d'assez incroyable, puisqu'on se dit qu'on est tombé sur des gens qui ne représentaient pas ces valeurs et loin de à ! Mais nous, salariés, nous adhérons à ces valeurs et nous sommes une grande majorité à adhérer à ces valeurs. Si notre assoation d'ex-salariés CAMIF a pu se créer sur ces valeurs , deux mois après la fermeture de CAMIF-Particuliers, c'est quand même qu'il existe des choses très fort entre nous. Donc nous serions, nous voudrions être porteurs d'un projet collectif, qui soit vraiment basé sur l'idéal « Economie sociale et solidaire », plutôt solidaire que social maintenant !_le mot « Economie sociale », cela nous fait un peu mal ! _et un projet de développement durable. Nous, on est là, on souhaite monter quelque chose avec le marasme économique, il faut dire que cela n'est pas forcément le bon moment pour pouvoir se lancer dans une démarche collective de création d'entreprise. On sait qu'on repartira pas à mille. Ce n'est pas possible. A combien, on repartira, je ne sais pas ; mais si vous avez des idées, on ne demande que cela...

Au-delà de tous les discours, tout ce qui se dit et qui se fait est bien. Nous, ce que l'on souhaiterait, c'est pouvoir évoluer, pouvoir avoir des aides venant de vous, parce ces colloques parlent d'idéaux...nous, on se retrouve confronté à du concret puisqu'on a besoin de « bouffer » maintenant.

On veut vivre dignement, à priori dans une société juste, dans une société qui dendent certaines valeurs, donc nous allons essayer de monter collectivement des projets, je pense que l'on y arrivera pas tous et que l'on ne sera pas mille. Par contre, toutes les aides, les bonnes volontés sont les bienvenues et donc j'en appelle à vous. J'espère vraiment que l'Economie soiale et solidaire surtout, va pouvoir émerger, créer de l'emploi, on n'est plus sur créer mais sur préserver. Regardez quand même aupprèsde vos copains ce qu'ils font dans leurs boîtes....et ne les laissez pas recommencer un tel gâchis ! Je fais appel à vous pour ça.

Voilà.

Applaudissements

Christiane Bouchart, Présidente du RTES

Moi, je voudrais juste dire que sur la Région Nord-Pas de Calais, on a eu aussi des grosses entreprises qui ont fermé et je pense qu' c'est important de continuer à vivre collectivement des choses ensemble. Ces associations s'inscrivent dans le champ de l'Economie sociale et solidaire et participent et font réseau avec d'autres. Je crois que c'est important aussi que votre association fasse réseau avec les autres structures ESS. Première remarque d'observatrice un peu extérieure, que je peux faire. La seconde est une réflexion aussi juste au démarrage, portée par une entreprise de l'Economie sociale de la région Nord-Pas de Calais, Flandre Ateliers, dirigé par Hervé KNECHT, et qui compte aujourd'hui 350 salariés, des salariés qui ont une caractéristique : être handicapés et qui a dû se reconvertir du jour au lendemain. Aujourd'hui, cela nous amène à réfléchir à un concept d'entreprise de conversion. C'est une réflexion tout à fait au démarrage, on vit nous aussi la fermeture d'entreprises la VPC (vente par correspondance), qui ne sont pas dans l'Economie sociale mais vivent les mêmes difficultés. Il s'agit de se dire : plutôt que d'avoir des cellules de reconversions individuelles, qui vont voir tout un chacun. Ne pouvons-nous pas accompagner cette reconversion, de façon globale et collective en créant ex nihilo des entreprises, qui permettraient à ces personnes de se retrouver dans d'autres dispositifs. On en est au balbutiement de la réflexion mais pour ne pas être dans la solution d'avoir attendu que tout ferme et que les gens vivent des situations difficiles et pour se dire, recréons assez rapidement des dispositifs économiques et collectifs, et non pas des situations de prises en comptes individuels.

Voilà la réflexion au travers de ce que je vis en région Nord-Pas de Calais.

Jean-Yves Le Turdu, Conseiller Régional Poitou-Charentes

Moi j'ai la tâche ingrate de répéter les propos de Jean-François Macaire. On a toujours l'espoir que la Présidente arrive à prendre cinq minutes pour passer ici mais bon...jusqu'à présent, je peux dire qu'elle n'y est pas arrivée. Cela peut encore arriver, je vous demande de l'excuser. Je crois que tous nos échanges d'aujourd'hui nous ont interpellés sur nos pratiques et nos manières de penser l'Economie sociale et solidaire et Geneviève bien sûr, nous a remis une couche... Très bien, merci ! Tu étais payée pour aujourd'hui, tu as réussi ta mission. Un grand merci.

Geneviève Paillaud, ex-salariée de la CAMIF, militante CGT

J'accepte d'être payée, je suis au chômage.

Rires

Jean-Yves Le Turdu, Conseiller Régional Poitou-Charentes

Je crois que cette interpellation est plus sur l'idée de poursuivre le défi de reconstruire de l'économie en phase de crise. On a reconstruit des pans de l'économie. Pour reprendre les phrases de Pierre, s'il n'y a pas d'économie, il n'y a pas d'économie sociale et solidaire. Je crois que de redéfinir ce champ de l'économie sociale et solidaire, qui est toujours ce maillage subtil entre de la production et de la relation humaine. Comment articuler tout cela, c'est de l'horlogerie à mettre en œuvre tous les jours. Je crois aussi qu'on a entendu aujourd'hui dans le contexte de crise et de la fougue qui nous anime tous. On a un besoin impérieux de changer d'échelle. Quand je parle de changer d'échelle, c'est à la fois développer des petites entreprises, qui peuvent être de la micro-entreprise, et pourvu qu'elle soit viable comme disait Jean-Pierre Martin, non pas le président de la CRES, qui nous fait le plaisir, l'honneur de venir cet après-midi mais Jean-Martin, le président de l'Union des Couveuses... pour ces entreprises, ce n'est pas le nombre qui compte, c'est : est-ce qu'elles sont viables, est-ce que les gens peuvent en vivre....c'est aussi d'avoir des entreprises plus conséquentes...qui peuvent porter et employer des gens qui ne sont pas forcément des créateurs d'entreprises en tant que tels. Et pour cela, je repensais penant que tu parlais à quatre exemples en Poitou-Charentes de SCIC.

Vous allez me dire : vous focalisez sur les SCIC. Oui, c'est ce qui m'est venu dans la tête à ce moment-là. Des trucs vraiment « bêtes » : une SCIC de coiffeurs à Niort, pourquoi pas une entreprise individuelle, une SARL ? Non, ils ont fait le choix d'une SCIC, je ne vais pas vous dire pourquoi ? c'est pertinent....Dans le Nord de Sèvres aussi, une SCIC, qui porte un cinéma rural...Dans l'extrême sud du département, en sud Charentes, territoire d'où je suis, une SCIC Petite Enfance...qui va gérer toute la politique du 0 à 6 ans, à la place des collectivités, à la place du privé etc....et j'en parle avec beaucoup de plaisir car c'est un clin d'œil pour dire que l'économie sociale et solidaire, bien longtemps cataloguée, d'abord c'était pour les gauchistes,

après pour la Gauche, et ce projet de SCIC Petite enfance a été porté de A à Z, par celui qui est aujourd'hui le Président de l'UMP en Charentes. Donc parfois, il y a des frontières, que l'on ne peut se mettre et qui ne tiennent pas la route. Cela vaut le coup de regarder un peu plus loin comment cela se passe. Et aujourd'hui, on est en train de construire en Sud Charentes une SCIC pour gérer l'abattoir. Voilà, je lance des idées pour dire, les champs de la diversité _ Christian disait tout à l'heure, il y a plein de champs où il peut y avoir de l'économie sociale et solidaire. Effectivement ! Les filières professionnelles...on peut les défler de plein de manières. Je crois que nous avons vraiment des choses à creuser. Tout particulièrement, je m'adresse aux acteurs et élus de Poitou-Charentes, je crois qu'aujourd'hui, c'est une étape et on aura sûrement besoin de se retrouver d'une part collectivement une réponse à la CAMIF, et je crains que ce ne soit pas seulement à la CAMIF, car s'il y a crise, forcément, il y a des choses qui vont se passer un peu dramatique sur l'ensemble de la région. On a sûrement besoin de voir autour de ces outils d'accompagnement à bien vivre ces licenciements, en tout cas le moins mal possible et bien vivre son portage de projet. On a besoin de se retrouver et puis je rappelle qu'en 2010, on devra réfléchir sur le nouveau schéma régional de développement économique..., à moins que les régions aient disparu et à moins que le nouveau Président de la République ait inventé d'autres modèles_ on sait qu'il est capable de nous monter une mesure à la seconde. Et puis aussi pour les gens de Poitou Charentes, un petit scoop ! la Région va accueillir 2 stagiaires du master « Economie sociale et solidaire », justement pour faire un premier repérage une première évaluation, justement entre ce qu'on a dit et ce qu'on fait dans le champ de l'Economie sociale et solidaire. Quels sont les écarts, non pas pour nous mettre es bons ou mauvais points mais voire vers où on peut s'améliorer...on va avoir du travail qui va se mettre en place sur le sujet et j'espère d'une manière ou d'une autre, que vous serez associés. Voilà les scoops du jour et puis bien entendu, très bon retour...Voyez, la grisaille du matin se termine par le soleil du soir.